06
10

Journal de bord

DOSSIER

Anru et Opah-RU
dessinent le renouvellement urbain de Dieppe

RETRAITES

Les syndicats opposés aux pistes émises par le Gouvernement

P. 8

URBANISME

Concertation en juin sur le nouveau Plan local d'urbanisme

P. 16

PAVILLON BLEU

L'écolabel environnemental flotte de nouveau sur Dieppe

P. 34

TRI SÉLECTIF

Une opération de sensibilisation expérimentée en habitat collectif

P. 35

EVÉNEMENT

26-27 juin : Dieppe fête la pêche et la mer

P. 3

archives Ville de Dieppe

SOMMAIRE

Journal de bord de juin 2010

ÉVÈNEMENT

Dieppe fête la pêche et la mer p. 3

VILLE ET QUARTIERS

solidarités ---------- p. 5
citoyenneté ---------- p. 10
développement économique ---- p. 13
tourisme ---------- p. 14
espace urbain ---------- p. 14

DOSSIER

Anru et Opah-RU

Les opérations de renouvellement urbain sont en train de changer le visage de Dieppe et le quotidien de ses habitants. A Neuville et au Val Druel, 84,82 millions d'euros vont être investis sur cinq ans dans le cadre de l'Anru pour améliorer de manière durable la vie dans ces quartiers. Objectif identique en centre ville, où la fin de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat est en ligne de mire pour 2014. Là encore, l'urbanisme, le logement et l'humain s'entremêlent. -------- p. 22

VILLE ET QUARTIERS

vie municipale ---------- p. 32
développement durable ---------- p. 34
éducation – enfance ---------- p. 38
sports ---------- p. 39
loisirs – animation des quartiers p. 41

CULTURE

les rendez-vous ---------- p. 44
Dieppe Scène Nationale -------- p. 46

Ville de Dieppe
Directeur de la publication Sébastien Jumel **Rédaction en chef** Antonio Garcia **Rédaction** Pascal Luce, Marie-Hélène Moudoumbou, Hélène Fourment, **Photographies** Erwan Lesné (sauf mention) **Maquette** Ludwig Malbranque, Samuel Gros **Conception graphique** JBA/Hélène Laforêt **Impression** Imprimerie Dieppoise **Distribution** Sonodi, 06 09 32 28 24. **Rédaction** 24, rue des Maillots, tél. 02 35 06 39 70 **Régie publicitaire** Média & Publicité, 06 78 133 05 ou 01 49 46 29 40 **Dépôt légal** juin 2010 - (06-10) ISSN 1141-460X.

Sébastien Jumel, en discussion avec des manifestants lors du défilé contre le projet de réforme des retraites le 1er mai dernier.

Mobilisons-nous pour une retraite solidaire

La menace que fait peser le Gouvernement sur notre régime de retraite est sans précédent et constitue une atteinte grave au pacte républicain qui forme le ciment de notre cohésion sociale.

En revenant sur le droit au départ à la retraite à 60 ans et en envisageant de le faire reculer sournoisement en suivant les revendications du patronat, le Gouvernement entend à nouveau faire reposer sur ceux qui travaillent toujours plus sans pour autant gagner davantage le poids de la réforme incontournable du financement de notre régime de retraite.

Dans le même temps, il continue d'accorder des privilèges aux plus riches en maintenant le bouclier fiscal. La rigueur ne s'applique pas à tous, on le voit bien.

Je pense pour ma part que des pistes de financement existent pour sauver notre régime de retraite solidaire en taxant notamment les produits du capital.

Comme lors de la mobilisation du 27 mai ou des initiatives du collectif récemment constitué, nous devons, ensemble, être en résistance pour préserver la retraite à 60 ans et permettre à ceux qui partent de profiter longtemps d'un repos bien mérité avec des revenus décents.

À Dieppe, notre collectivité, exemplaire en matière de solidarités et bien qu'asphyxiée financièrement par le désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines, fait beaucoup pour ses aînés retraités. C'est là le sens que nous entendons donner au service public de proximité.

Plus que jamais, mobilisons-nous pour faire respecter le droit à une retraite solidaire dès 60 ans.

Sébastien Jumel ▸ *maire de Dieppe, vice-président du Département*

archive Ville de Dieppe

La Fête de la mer sera l'un des temps forts de l'acte II des Fêtes des quatre ports.

Dieppe fête la pêche et la mer

Le deuxième temps fort des Fêtes des quatre ports organisées par la Ville est programmé les 26 et 27 juin sur des airs celtiques et sera marqué par la renaissance de la Fête de la mer.

La Fête du port de commerce, organisée cours de Dakar le 28 mai, avait revêtu des allures tropicales. La première Fête de la pêche, programmée le samedi 26 juin, fera vivre la halle à marée au rythme des chants et danses de marins normands et celtiques (voir programme p.4). Dans la foulée, le dimanche 27 juin, la très symbolique fête de la mer – qui mêle le sacré et le profane – renaîtra après cinq ans d'interruption, grâce à la participation active du Comité local des pêches.

Ces fêtes, organisées par le service Vie associative, logistique et animation de la Ville de Dieppe, ont été préparées en amont avec les habitants et les associations, avec le concours du service Démocratie locale.

Les Citoyens du Pollet proposeront une petite restauration, avec filets de hareng, bulots, crevettes et foie de saillot. L'Estran, Mers et marines et Hissons la grand voile participeront à l'événement à travers des stands liés à la culture maritime.

Un montage photos sur la thématique du port de commerce, composé à partir de documents confiés par les habitants, sera projeté sous la halle. L'APEI (Association de parents d'enfants inadaptés) y déploiera une énorme fresque maritime réalisée par les adultes handicapés. Afin de faciliter la participation des anciens à la Fête de la mer, le petit train touristique de Dieppe assurera leur transport au départ de la résidence Marcel-Paul le dimanche matin.

archive Ville de Dieppe

PROGRAMME

Fête de la pêche, samedi 26 juin
de 19h à 23h, sous la halle à marée

► **19h** : ouverture du village

► **19h30** : le Dieppois **Norbert Caillet** ouvrira la fête avec ses nouvelles chansons de marins

► **20h** : concert de **Foumagnac**, groupe rouennais de musique festive irlandaise, aux accents celtiques et folkloriques. Le trio comprend Jean-Michel Hames (flûte, guimbarde et cuillère), Michel Denis (chœur et guitare) et Eric Saunier (chant et accordéon)

► **21h30** : concert de **Kat Mataf**, groupe de rock celtique, composé de Pascal Finet (violon et chœur), Serge Le Calvez (basse et contrebasse) Patrice Tiennot (guitare et chant) et Renaud Vallon (batterie, percussions et chant).

► Petite restauration, buvette et nombreux stands associatifs.

Fête de la mer, dimanche 27 juin
de 10h 16h, sous la halle à marée

► **10h** : ouverture du village

► **10h30** : procession des maquettes de bateau, accompagnée par les **Polletais** et le **Bagad Menglaz**

© Menglaz

► **11h** : messe célébrée en plein air (sous la halle)

► **12h** : pot de l'amitié

► **12h15** : départ des bateaux décorés pour la bénédiction (accompagnés par le vieux gréement *Côte d'Albâtre*)

► **Tout au long de la journée,** le **Bagad Menglaz**, un bagad cinquantenaire venu de Trézalé, interprétera des chants bretons au son des cornemuses et des bombardes. **Les Polletais**, qui fêtent leurs quarante ans d'existence, interpréteront chants du cru et danses traditionnelles dieppoises.

REPÈRES

Des exilés ambassadeurs de la culture bretonne

Le Bagad Men Glaz est un groupe musical composé de joueurs de cornemuse, de bombarde et de percussions. Son nom, qui signifie *pierre bleue*, vient des ardoises que l'on voit sur les toits bretons. Il a été créé il y a cinquante et un an par des Bretons émigrés à Trézalé et dans sa périphérie. Leur objectif premier était de conserver leur langue, leur histoire, leurs chants, leurs danses, leur musique. En un mot, leur culture. Le groupe interprétera des marches telles que Kantig Santez Anna, une suite de danses marchées appelées Handerdro ou Kas a Bar. Il dansera aussi des gavottes et autres Andro Enterdor, issues de tous les terroirs bretons.

Vide grenier à Saint-Jacques

A deux encablures de la halle à marée, le dimanche 27 juin à partir de 9h, la CNL (Confédération nationale du logement) organisera un vide-cave/vide-grenier sur le thème de la marine dans le quartier Saint-Jacques (rues Sainte-Catherine, du Boeuf, Pecquet, espaces Jean-Cousin, Jean-Baptiste Ducasse, de la Belle Vestue et place Ventabren) afin de fêter la piétonisation du quartier.

© David Raillot

REPÈRES

Les prochains rendez-vous des Fêtes des quatre ports

► La **Fête du Transmanche** animera le front de mer (face à l'avant-port, au bout du quai du Hâble), le **vendredi 30 juillet**.

► La **Fête du port de plaisance** aura lieu sur le quai Henri IV le **vendredi 27 août**.

@ Consultez le programme détaillé des Fêtes des quatre ports et retrouvez le diaporama des Fêtes du port sur le site dieppe.fr

ECLAIRAGE

56 euros par jour

Le statut de fondation du futur gestionnaire de l'Ehpad du pôle Pasteur lui permet d'être dispensé de beaucoup de charges et de recevoir des subventions. La Fondation Caisses d'épargne pour la Solidarité peut ainsi pratiquer des tarifs journaliers autour de 56 euros. Les aides au logement et différentes aides sociales pourront encore alléger la facture. Les inscriptions seront ouvertes environ trois mois avant l'entrée en service de la structure.

REPÈRES

Pôle santé Pasteur

L'Ehpad s'inscrit dans le projet du grand pôle santé de l'îlot Pasteur, dont l'aménagement est prévu sur le site de l'ancien lycée Emulation dieppoise. Ce pôle doit également regrouper l'Institut de formation en soins infirmiers, logé actuellement dans des locaux vétustes de l'hôpital, mais aussi un centre médico-psychologique et une crèche à horaires décalés.

Ehpad : les travaux sont lancés

La construction de l'Ehpad du pôle Pasteur permettra de répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes et de leur famille.

La première pierre de l'Ehpad du pôle Pasteur a été posée le 31 mai. L'ouverture de cet Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est prévue pour la fin de l'année 2011. Le bâtiment de 4 600 m² répartis sur quatre niveaux se compose de quatre-vingt-quatre chambres d'une vingtaine de mètres carrés, dotées chacune d'une salle de bain individuelle.

Un tiers des places permettra d'accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés dans deux unités spécialisées aux accès sécurisés. Tous les pensionnaires pourront profiter d'un restaurant, mais aussi d'un salon de coiffure, d'une bibliothèque, d'une terrasse thérapeutique ou encore d'une salle d'activité.

L'ouverture de cette structure de santé devrait entraîner la création d'une soixantaine d'emplois : infirmières, aides de vie, kinés, chef de cuisine, agents d'entretien, éducateurs, administratifs...

Initié par la Ville de Dieppe, cet Ehpad vise à réduire le déficit de lits médicalisés sur la région. C'est pourquoi elle a cédé à Cirmad Prospectives le terrain de l'ancien lycée Emulation dieppoise dont la proximité avec l'hôpital et la gare présentait de sérieux atouts pour la création d'un pôle de santé cohérent. Le promoteur immobilier assure ainsi la maîtrise d'ouvrage des travaux. La Cirmad a aussi bouclé le dossier financier, trouvé un investisseur, Sodineuf habitat normand, et travaillé avec le futur gestionnaire de l'Ehpad, la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité, pour imaginer un bâtiment totalement adapté à ses résidants. L'organisme, dont l'objectif est de favoriser l'autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées, a donc transmis les contraintes à l'atelier d'architectes Artefact. C'est lui qui s'est chargé de la conception. Le projet sera vendu terminé à Sodineuf pour 9,16 millions d'euros.

Affluence au forum "Bien vieillir"

Plein succès pour le premier forum "Bien vieillir à Dieppe" co-organisé le 19 avril par le Centre d'information et de coordination gérontologique du littoral et le Pôle de ressources santé de la Ville de Dieppe. Ce rendez-vous a attiré quatre cent vingt personnes salle Paul-Eluard. L'un des temps forts de la journée fut la présentation par la Fondation Caisse d'épargne du futur Ehpad. La maquette de cet établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - dont la première pierre a été posée fin mai sur le site du pôle Pasteur, à deux pas de l'hôpital - de quatre-vingt quatre lits était d'ailleurs exposée sur place.

POINT DE VUE DE L'ÉLU

François Lefebvre ▸
adjoint au maire en charge des Solidarités

« Nous travaillons à ce que le prix de journée dans cet établissement d'une grande qualité d'accueil soit adapté aux ressources des Dieppois ».

PHARMACIES DE GARDE

En cas d'urgence, les pharmacies assurent une permanence la nuit et le week-end.

La pharmacie de garde est ouverte de 9 h à 22 h. En dehors de ces horaires, contacter le commissariat de police (02 32 14 49 00).

► **1er et 3 juin,** pharmacie du Puits salé, place du Puits salé, 02 35 84 12 62.

► **2 et 4 juin,** pharmacie Lebrun-Marc, 7 bis rue de l'Ancien port à Martin-Eglise, 02 35 04 54 77.

► **5, 6, 10 et 11 juin,** pharmacie Guérard, 9 rue V. Feldmann, 02 35 82 15 59.

► **7 - 9 juin,** pharmacie Perrotte, 34 avenue Charles-Nicolle, 02 35 84 39 67.

► **12, 13, 15, 17 et 18 juin,** pharmacie Théry, 1 place de la Barre, 02 35 84 26 64.

► **14 et 16 juin,** pharmacie Bréquigny, 39 rue Jean-Puech, 02 35 84 29 24.

► **19, 20 et 25 juin,** pharmacie de la Poste, 17 rue V.Hugo, 02 35 84 34 34.

► **21 juin,** pharmacie Bourdin, 34 Grande rue du Pollet, 02 35 84 18 85.

► **22 et 23 juin,** pharmacie Saint-Jacques, 32 quai Duquesne, 02 35 84 14 06.

► **24 juin,** pharmacie de Janval, 37 avenue Jean-Jaurès, 02 35 84 15 50.

► **26 juin-2 juillet,** pharmacie du Belvédère, 02 35 84 37 82.

Consultations gratuites d'avocats

L'Ordre des Avocats au Barreau de Dieppe met en place à compter du mois de juin des permanences gratuites chaque lundi (excepté en août) au Point d'accès au droit installé en Mairie de Dieppe. De 9h à 12h, un avocat sera présent pour répondre à des questions d'ordre juridique.

Des logements pour récréer du lien social

Une belle synergie, entre tous les partenaires, permet de construire une Maison relais à Dieppe.

La première Maison relais de la région de Dieppe devrait voir le jour au printemps 2011. La première pierre de cette structure a été posée le 6 mai. Située rue Jacob Bontemps, dans le futur quartier Dieppe Sud, à deux pas du centre ville et de la gare, cette résidence sociale qui s'adresse à des personnes isolées et désocialisées sera gérée par l'Œuvre normande des mères.

Conçue à taille humaine, elle comptera quinze logements : dix type 1 et cinq type 2. Leur superficie oscillera entre 22 m² pour les T1et 46 m² pour les T2. L'aménagement permettra aux résidants de bénéficier de leur propre espace de vie et de locaux communs propices aux échanges. Les pensionnaires seront accompagnés dans leur resocialisation par du personnel qualifié.

Sodineuf habitat normand est maître d'ouvrage de ce chantier. Bel exemple de partenariat entre toutes les institutions, cette pension de famille portée par l'Etat, dans le cadre de la loi sur la Cohésion sociale pour un montant de 1,76 million d'euros, a reçu des subventions de l'Etat au titre du PLAI, Prêt locatif aidé d'intégration, (12%), du Département (6,4%), de l'Agglomération Dieppe-Maritime (6,1%) et de la Ville de Dieppe (6%), de la Région (1%), de l'Ademe (2,6%) et d'EDF (0,1%).

La première pierre de la Maison relais a été posée le 6 mai.

VAL DRUEL

Le centre social est ouvert

Le centre social accueille le public depuis le 3 mai dans les locaux du pôle C-Claudel.

Attendu depuis plus d'un an, le centre social a ouvert ses portes aux habitants début mai. Rapidement après avoir reçu, le 19 avril, l'agrément de la Commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales de Dieppe. Installé dans les locaux du pôle de services Camille-Claudel en attendant, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'Anru, la construction d'un espace qui lui sera entièrement consacré, le centre social est géré par la Maison des Jeunes – Maison pour tous.

Quatre personnes, dont trois à temps-plein, travaillent en partenariat avec les associations et les habitants pour garantir son bon fonctionnement. *« Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de découverte et d'adaptation,* explique Martin Triquet, coordinateur du centre social, *les activités se mettent progressivement en place ».*

Un comité d'usagers sera constitué prochainement, lorsque le centre social sera bien implanté et que les habitants se le seront appropriés. Des ateliers sont d'ores et déjà ouverts. Pas seulement aux habitants du quartier, mais à tous les Dieppois, puisque l'une des missions du centre social est d'ouvrir le Val Druel sur la ville.

EN PRATIQUE : *Le centre social est ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 19h. En fonction des animations, il sera occasionnellement ouvert le week-end.*

Stéphanie, Martin et Coralie accueillent le public au sein du centre social, situé pôle Camille Claudel.

REPÈRES

Trois ateliers à disposition des habitants

► les lundis et mercredis, de 14h à 17h, l'atelier "loisir créatif", animé par Fabienne Ramberg, propose la création des décors pour la fête du Val Druel.

► le jeudi, de 14h à 17h, l'atelier "cuisine", aux côtés de Stéphanie Piochelle, vous aide dans la préparation de recettes de saison.

► le mercredi, de 14h à 17h, et le jeudi, de 18h à 20h, atelier "maquette" dispensé par M. et Mme. Wilhelm, deux habitants du quartier.

Nouvelle tarification des services municipaux : avis urgent !

Les usagers des services municipaux concernés par la refonte des tarifs doivent transmettre leur avis d'imposition pour bénéficier de la nouvelle tarification.

Pour bénéficier du nouveau mode de tarification institué au 1er juin, les usagers des services municipaux de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs doivent transmettre leur avis d'imposition 2009 sur les revenus de l'année 2008 de toute urgence à la direction Education-Enfance.

« Cette nouvelle politique tarifaire, plus simple, plus juste et personnalisée, vise à favoriser une égalité d'accès aux services publics proposés par la Ville de Dieppe puisque leur facturation s'effectue désormais sur la base du quotient familial (QF) défini en fonction des ressources (hors prestations sociales) et de la composition du foyer », souligne François Lefevbre, adjoint au maire aux Solidarités. L'une des nouveautés de cette modernisation des tarifs, c'est la suppression de l'effet de seuil, *« Dans le nouveau barème, il n'existe plus d'écart important de tarification pour des quotients voisins,* précise Emmanuelle Caru-Charreton, adjoint au maire chargé de l'Éducation et de l'Enfance. *Cette harmonisation a aussi permis d'adosser au QF des prestations jusque-là facturées de manière forfaitaire, tel que pour les accueils périscolaires en école élémentaire ».* Les barèmes ont été refondus et élargis pour repousser le seuil du tarif maximum et échelonner ainsi la tarification jusqu'à des niveaux de ressources plus élevés qu'auparavant. Tous les usagers ont donc intérêt à faire établir leur quotient familial, y compris ceux qui jusqu'alors payaient le tarif maximum. A défaut, c'est le tarif maximum qui sera appliqué.

EN PRATIQUE : *la copie de l'avis d'imposition est à déposer à l'accueil des mairies ou à adresser par courrier (direction Education-Enfance, Hôtel de Ville, parc Jehan Ango, BP 226, 76 200 Dieppe) ou par courriel (au format PDF) à education@mairie-dieppe.fr en précisant les nom et prénom de l'enfant.*

REPÈRES

Deux séjours pour les seniors

Après le succès du séjour à l'Île de Ré d'octobre dernier, deux destinations sont proposées cette année par la Ville et l'ANCV :

► Le Lavandou (Var), du 19 au 26 juin. Le tarif pour les personnes imposables est fixé à 360 euros et à 180 euros pour les personnes non imposables, auquel s'ajoute une participation de 25 euros pour le transport.

► Agon Coutainville (Manche) du 6 au 10 septembre. Le tarif pour les personnes imposables est fixé à 300 euros et à 150 euros pour les personnes non imposables auquel s'ajoute une participation de 10 euros pour le transport. Inscriptions auprès du service Personnes âgées ou contacter Carole Parisseau au 02 35 06 62 03.

Vacances pour tous

Vous ne pouvez envisager de vacances en raison de difficultés sociales ? La Ville et l'ANCV peuvent vous aider à vous évader.

Lorsque les difficultés accablent le quotidien, changer d'air peut permettre de faire le vide et de recharger les batteries. Afin d'aider les personnes en difficulté sociale à partir en vacances, les CCAS (Centres communaux d'action sociale) de Dieppe et Neuville ont signé une convention avec l'ANCV pour leur permettre de bénéficier des Bourses solidarité vacances. Les personnes intéressées par cette possibilité d'évasion à moindre coût sont invitées à se rapprocher des CCAS dans les mairies et mairies annexes.

Ce dispositif s'inscrit dans le même esprit que "seniors en vacances". Initiée l'an passé, cette opération mise en place par la Ville de Dieppe et l'Agence nationale des chèques vacances est reconduite et amplifiée pour 2010. Les plus de soixante ans (ou cinquante ans pour les personnes ayant un handicap) peuvent bénéficier de ses séjours "clés en main" à tarif préférentiel. Deux destinations sont proposées : Le Lavandou ou Agon Coutainville (voir ci-contre).

REPÈRES

Les vacances s'ouvrent à tous

Les Bourses solidarités vacances s'adressent aux familles aux revenus modestes, aux chômeurs et bénéficiaires des minimas sociaux, aux jeunes adultes en situation de précarité, aux seniors isolés, aux sans domicile fixe accueillis dans des centres d'hébergement, aux enfants et aux jeunes ne pouvant partir en vacances en famille et aux personnes handicapées à faibles revenus. Contacter les CCAS pour étudier votre projet : séjour en camping, en village vacances... Les participations s'échelonnent de 40 à 130 € la semaine par personne, avec gratuité ou tarif dégressif pour les enfants.

Les syndicats ont manifesté leur opposition à la réforme des retraites présentée par le gouvernement, lors du traditionnel défilé du 1er mai.

Retraites : les syndicats opposés aux pistes de réforme

Le Gouvernement souhaite aboutir à une réforme des retraites d'ici l'été. Les syndicats s'opposent aux diverses pistes privilégiées. Réactions.

En juin 2009, le président de la République déclarait : *« 2010 sera un rendez-vous capital. Il faudra que tout soit mis sur la table : l'âge de la retraite, la durée des cotisations, la pénibilité »*. Rendez-vous pris. En avril 2010, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a rendu un rapport sur les perspectives à court ou moyen terme (2015, 2020, 2050) de notre système de retraite. Ce document actualisait ainsi les projections en tenant compte du vieillissement de la population, du départ des baby boomers à la retraite, mais aussi des effets aggravants de la crise actuelle. Ses conclusions : un déficit de 30 milliards en 2010, de 70 milliards en 2030 et de 100 milliards en 2050. Et d'après ces simulations, le seul report de l'âge de départ à la retraite ne suffirait pas à équilibrer notre système de pensions.

Depuis, le ministre du Travail et de la Fonction publique, Eric Woerth, a reçu les organisations syndicales et patronales, mais aussi les partis politiques pour écouter leurs propositions. Mi-mai, le Gouvernement a dévoilé les grandes lignes de son projet dans un *"document d'orientation"*.

Première idée : il refuse d'augmenter les cotisations. En revanche, il semble favorable à un prélèvement supplémentaire sur les hauts revenus et les revenus du capital. Une option longtemps rejetée par le Gouvernement, et qui pourrait injecter plusieurs milliards d'euros dans les caisses. Deuxième idée : le Gouvernement semble vouloir allonger la durée de cotisation et/ou reculer l'âge légal de la retraite. Le but est de remédier ainsi à la baisse du ratio cotisants-retraités.

Le ministre a entamé la deuxième phase de concertation avec les syndicats sur la base de ce document et un accord devra être trouvé en juillet, car le calendrier prévoit un texte définitif présenté en Conseil des ministres cet été. Quelle sera l'issue de ce projet de réforme puisque les syndicats s'opposent aux pistes avancées ? Dans une large diversité, les syndicalistes de la région dieppoise nous ont donné leur avis. Ils sont unanimes : c'est la question du financement qu'il faut poser !

« Le régime particulier des marins leur permet de partir à la retraite à 55 ans. Ceux qui le veulent peuvent partir à 50 ans. Il faut 37,5 annuités pour prétendre au taux plein. Pour ceux qui ont commencé très jeune, à 12 ans et qui ont travaillé plus de 40 ans, cela ne change rien : ils ne sont payés que sur 37,5 annuités. Le problème, ce sont les jeunes. S'ils tombent sous le régime général, ils navigueront jusqu'à 63 ans. Quel marin a envie d'être sur le pont jusqu'à 63 ans ? Quand j'ai commencé, nous étions huit actifs pour un retraité. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Si nous n'avons plus de marins, notre caisse est menacée ».

Jean-Louis Vinventini, *CGT, responsable du syndicat des retraités de la marine.*

INTERVIEW Stéphane Beaufils, secrétaire de l'Union locale CGT

Stéphane Beaufils, lors de la manifestation contre le projet de réforme des retraites le 1er mai.

► Que pensez-vous des propositions avancées par le Gouvernement pour résoudre le déficit du régime des retraites ?

Ce que propose le gouvernement ne nous va pas du tout. Pour lui, il n'y aurait d'autres choix que de reculer l'âge de la retraite, que d'augmenter la durée des cotisations et que de remettre en cause les droits de certains salariés, les fonctionnaires ou ceux qui bénéficient de régimes spéciaux. Or, le Gouvernement refuse d'aborder la vraie question : celle du financement.

► Quelles sont vos revendications ?

Nous voulons une retraite à 60 ans, avec une garantie de 75% du revenu d'activité, indexé sur les salaires et non sur les prix. Aucune retraite ne doit être inférieure au smic. Certains retraités vivent avec moins de 1 000 euros par mois. Nous voulons aussi la prise en compte des années d'études et des années de précarité et la reconnaissance de la pénibilité pour un départ anticipé.

► Que proposez-vous pour le financement des retraites ?

On préconise de passer de 12,5% à 18% du PIB. On souhaite donner la priorité à l'emploi. Cette question est cruciale. C'est une source de financement incontournable. On veut que les riches paient aussi : arrêter d'exonérer les heures supplémentaires, prélever sur les dividendes et les stock-options.

► Le Gouvernement voudrait aligner les retraites du public et du privé. Qu'en pensez-vous ?

Aujourd'hui, les employés du public partent avec moins que le privé. Il y aura donc un nivellement par le bas. Nous ne voulons pas opposer les retraites privé/public.

« Quand les banques ou la Grèce ont besoin d'argent, on sait où le trouver ! Pourquoi on ne le trouve pas pour les retraites ? Et puis ça ne sert à rien d'allonger le temps de travail : à 55 ans, on met les gens dehors. Et il faut penser aux jeunes : ils arrivent tard sur le marché du travail, ils n'ont pas de boulot. S'il leur faut cotiser 45 ans, ils vont travailler jusqu'à 70 ans. Ça n'a pas de sens. C'est pour ces raisons que FO appelle à la grève le 15 juin ».

***Serge Ferré**, secrétaire général de l'union locale FO de Dieppe*

La Municipalité affiche son engagement en faveur du droit à une retraite solidaire dès 60 ans.

« Reporter l'âge légal de la retraite ou allonger la durée des cotisations, ça ne résoudra pas le problème. A la CFDT, on pose la question du financement. Surtout si on veut préserver le système par répartition, système de solidarité auquel on tient. Pour ça, il faut recréer de l'emploi, taxer le capital, taxer les entreprises qui délocalisent… Se pose aussi la question de savoir pourquoi les gens veulent-ils partir si vite ? Parce qu'ils sont usés, qu'ils sont mal dans leur entreprise, qu'ils n'ont parfois aucune perspective d'évolution. Nous nous mobilisons pour faire fléchir ce gouvernement qui a tous les droits et qui risque de faire passer ses réformes en douce cet été. Et là, on ne pourra plus rien faire ».

***Sylvain Bienaimé**, CFDT, Alpine*

« Dans l'enseignement, nous sommes à 40,5 annuités. Le départ à la retraite est à 60 ans. En 2012, on passera à 41 annuités. Si on ne les fait pas, la décote est très pénalisante. Chaque année manquante, on perd 5%. Cela oblige à allonger le temps de travail. O r, la plupart des enseignants ont commencé à 24-25 ans. Pour avoir le nombre d'annuités, ils doivent poursuivre jusqu'à 65 ans. On imagine la fatigue psychique et physique. A ce propos, la loi Fillon 2003 avait prévu des aménagements de fin de carrière, une possibilité de reclassement, mais on n'a rien vu. Les enseignants sont devant les élèves jusqu'à la fin de leur carrière. La réforme, on va la prendre en pleine face. Nous on propose la retraite à 60 ans à taux plein, un reversement à 75%, pas de retraite inférieure au smic et avec une durée de cotisation qui coïncide avec la durée réelle des carrières. Le FSU propose de prélever sur les revenus du capital qui sont très peu sollicités pour payer les retraites ».

***Serge Tarlié**, enseignant, FSU*

Eolien en mer : les pêcheurs inquiets

Si les perspectives d'emploi liées au projet des Deux côtes sont imprécises pour la région dieppoises, les pêcheurs eux sont inquiets pour leur activité.

La réunion organisée à Dieppe le 17 mai dans le cadre du débat public sur le projet de parc éolien en mer entre Dieppe et le Tréport a été l'occasion pour les marins-pêcheurs d'exprimer collectivement leur opposition à la réalisation de ce projet localisé dans leur zone de travail. Les professionnels de la pêche qui ont assisté en nombre à cette réunion n'affichent pas du tout l'enthousiasme de Gérard Mercher. Le directeur général de "Le Havre développement", Comité d'expansion économique de la région havraise, positionne pour sa part Le Havre comme port d'embarquement pour le chantier. Là même où les caractéristiques du port de Dieppe ne lui permettent pas, comme l'a indiqué Lucien Lecanu, adjoint au Maire de Dieppe en charge du Développement économique, de recevoir les bateaux de 45 m de large.

S'agissant plus largement des emplois liés à ce projet, l'argumentation des experts intervenus au cours de la soirée stipulant la nécessité pour les entreprises et les salariés de se préparer et de se spécialiser pour bénéficier des retombées potentielles de ce projet n'a pas convaincu l'assemblée. A lui seul, l'impact visuel sur le paysage fait craindre des répercussions en termes de fréquentation touristique et par effet papillon, des emplois perdus dans ce domaine. Les pêcheurs ne veulent pas non plus entendre parler de reconversion. *« Les pêcheurs veulent rester pêcheurs »*, a résumé l'un d'entre eux. Ces positions seront prises en compte par le maître d'ouvrage de ce projet qui, à l'issue du débat public, disposera de trois mois pour faire part de ses décisions : suspendre, réaménager ou valider son projet.

ECLAIRAGE

Le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes prévoit l'implantation par la Compagnie du Vent, filiale du groupe GDF Suez, d'un parc offshore au large de Dieppe et du Tréport. Précisons que ce projet comporte un scénario privilégié, le projet Large, et deux variantes, le scénario Littoral (à 5 km des côtes) et le scénario Grand Large (à 25 km des côtes). Les 140 éoliennes du projet Large, situées à environ 14 km des côtes permettraient de produire 700 MW, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 900 000 personnes. Pour ce qui est de l'impact visuel, ces éoliennes d'une hauteur de 150 m seraient perçues depuis la côte comme une allumette de 1 cm placée à 1 m de l'œil.

@ Pour en savoir plus sur ce projet éolien offshore et donner votre avis, connectez vous sur le site Internet www.debatpublic-eolien-en-mer.org

Conseils de quartier : épisode 2

La deuxième session des Conseils de quartier a débuté le 19 mai à Neuville.

Les Conseils de quartier dieppois, mis en place en novembre 2009, sont parvenus au terme d'un premier cycle, jalonné durant quatre mois par de nombreux temps d'échange et de travail entre habitants et élus municipaux, au sein des Comités de liaison ou sur le terrain. Un processus qui a abouti à la co-élaboration par les habitants et les élus des ordres du jour de la nouvelle session d'assemblées plénières programmées dans les cinq quartiers.

Ainsi à Neuville, le 19 mai, les habitants ont pu découvrir et débattre du projet d'éco-quartier du Val d'Arquet. Au Val Druel, le 26 mai, les membres du comité de liaison ont rendu compte de l'enquête qu'ils ont menée dans le quartier sur les besoins en services et en commerces, avant que ne soit abordé un point d'étape sur le projet Anru. Le 31 mai devait se tenir l'assemblée du quartier centre ville-St Pierre-Chanzy, avant les deux dernières prévues les 2 et 9 juin (lire ci-contre).

D'ici novembre, de nouvelles initiatives concrètes seront impulsées par les Comités de liaison.

Les prochains Conseils de quartier

▶ **Pollet-Côteaux-Vieux Neuville**
2 juin à 18h, salle Pierre-Curie

▶ **Janval-Bruyères**
9 juin à 18h, salle Levasseur (square Leroux)

« Je veux être un partenaire de tous les acteurs locaux »

Christian Gueydan a pris ses fonctions de sous-préfet de Dieppe en janvier. Tour d'horizon des principaux dossiers sur lesquels il travaille.

► L'implantation à Penly d'un réacteur EPR fait-elle partie de vos dossiers majeurs ?

Ce projet en est au stade du débat public. L'heure est donc à l'information et à l'expression du grand public. Pour ce qui concerne les services de l'Etat, nous travaillons dans la perspective de sa réalisation. Si le débat public valide cette implantation, il ne faudra pas partir à contretemps pour bénéficier pleinement des retombées de la construction, puis de l'exploitation de ce réacteur de nouvelle génération.

► C'est à dire ?

Il faut envisager les aménagements à réaliser en termes de logements, d'équipements, d'infrastructures, les entreprises doivent obtenir des certifications... Cette anticipation est indispensable et c'est une phase cruciale. Cet EPR est une opportunité extraordinaire. Il donnerait un coup de fouet à l'activité économique du secteur qui affiche un taux de chômage de 11 %.

► L'emploi est donc une de vos priorités ?

Je ressens ici du dynamisme, mais un dynamisme retenu. Aussi, je veux être un partenaire de tous les acteurs locaux. J'ai par exemple obtenu du Gouvernement un million d'euros dans le cadre du Fonds national de revitalisation des territoires. Cette enveloppe va servir à aider des PME de 10 à 500 salariés pour financer sous forme de prêt bonifié des investissements immatériels sans apport de garantie. Le développement du port figure également parmi mes priorités. C'est le poumon économique de Dieppe. Il existe à mon sens des opportunités sur le port de commerce et au niveau plaisance. Je veux aussi m'engager à accompagner les pêcheurs.

► Ce développement portuaire passe-t-il par Uralchem selon vous ?

Aucun dossier n'a pour l'heure été déposé auprès des services de l'Etat. Le moment venu, nous l'étudierons comme n'importe quelle autre demande.

► Votre prédécesseur s'est énormément investi pour que Dieppe obtienne des crédits de l'Anru. Quelle est votre position sur ce sujet ?

Christian Gueydan, sous-préfet de Dieppe, souhaite aboutir sur la création du Schéma d'aménagement du territoire du Pays dieppois pour la fin de l'année.

Comme lui, j'ai l'intention de travailler conjointement avec le Maire de Dieppe. Le renouvellement urbain et la Politique de la ville dans ses diverses composantes, insertion sociale et professionnelle, réussite scolaire, sécurité... font partie des dossiers majeurs sur lesquels nous devons travailler ensemble.
D'une manière plus large, je souhaite présenter l'arrêté de création du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Dieppe à la signature du Préfet pour la fin de l'année. Ce schéma vise à organiser les déplacements, les infrastructures routières, les zones d'activité ou encore le parc de logements, à l'échelle des six intercommunalités de la région.

Accueil dans la communauté française

Onze personnes d'origine étrangère ont reçu leur décret de naturalisation française le 16 avril en sous-préfecture de Dieppe des mains du Sous-préfet, Christian Gueydan.

Hommage aux victimes du nazisme

Marie-Thérèse Fainstein et Jacques Brunet, deux anciens déportés, ont rendu hommage aux victimes du nazisme lors des cérémonies célébrant le 65e anniversaire de la libération des camps.

Les lampes basse consommation éclairent l'avenir de Toshiba

Le site dieppois de Toshiba, situé sur la zone Eurochannel, développe depuis mars une nouvelle production grâce au marché en plein essor des lampes à led.

A l'heure du développement durable, les lampes à incandescence laissent peu à peu place aux ampoules basse consommation. La direction japonaise de Toshiba a profité de cette occasion pour commercialiser un nouveau produit et s'implanter ainsi sur le marché européen.

La France, pays précurseur dans ce domaine au niveau des normes européennes, est le premier pays visé par Toshiba. *« Cette activité vient conforter la politique de diversification du site dieppois,* explique Alain Verna, directeur de Toshiba Dieppe. *C'est un plus pour nous. Elle s'ajoute à la production initiale de toners et de maintenance des photocopieurs et nous permet également de conserver nos effectifs ».*

Depuis mars, le site basé sur la zone Eurochannel approvisionne de nombreux clients français, grands distributeurs et petites enseignes, mais également l'Angleterre et l'Allemagne. *« Les salariés réalisent les emballages à la demande et depuis peu, un "co-packaging" comprenant une ampoule led et son support »,* détaille Alain Verna.

Cette nouvelle activité emploie pour le moment quatre salariés, en reclassement. Vu l'évolution des commandes, l'effectif devrait passer à dix d'ici la fin de l'année. Des intérimaires viendraient alors en renfort. A termes, des perspectives sont également envisagées avec Vialog, qui regroupe des entreprises locales spécialisées dans l'industrie et la logistique.

Toshiba diversifie son activité en se lançant sur le marché des lampes basse consommation.

TDM garde vos meubles en toute sécurité

TDM, société dieppoise spécialiste du déménagement, propose depuis peu un service de garde-meuble et de stockage d'archives pour les particuliers et les professionnels. Suite à une forte demande locale et régionale, TDM a construit un hangar sur la zone industrielle de Rouxmesnil-Bouteilles pour mettre en place cette nouvelle activité. Surveillé et sécurisé en permanence, ce nouveau service a permis l'embauche de trois personnes.

Suivant la demande, la société met à disposition pour 40 euros par mois, assurance comprise, une caisse de 8m² où stocker des meubles ou des archives "mortes", c'est-à-dire non consultables. *« Nous comptons mettre en place un service de consultation d'archives prochainement,* explique Christian Aubry, responsable de TDM. *Pour le moment, nous n'avons pas assez de personnels pour gérer cette demande ».*

Pour les commerçants qui souhaitent stocker temporairement de la marchandise, TDM propose également la location de boxes modulables pour 4,80 euros/m² et par mois.

Christian Aubry propose un nouveau service sur Dieppe. Sa société, TDM, offre maintenant des solutions de garde-meuble et de stockage d'archives.

EN PRATIQUE : *renseignements complémentaires auprès de Christian Aubry au 02 35 04 27 07*

Un “goût de Dieppe” pour ouvrir l’appétit des touristes

L’été sympa **et** ***A taste of Dieppe*****,** les deux guides touristiques édités par la Ville, ont paru ces dernières semaines. Les deux publications ont en commun de vouloir donner envie aux touristes francophones et britanniques de découvrir notre ville. Deux guides comparables à des livres de cuisine. A cette différence près qu’ils ne donnent pas de recette à suivre scrupuleusement : ils se contentent de lister des ingrédients. Au visiteur de les accommoder à sa façon, à son goût. Dieppe peut s’apprécier de bien trop de manières différentes. Et c’est parce que les Britanniques ont une approche gastronomique et des goûts différents des nôtres que la rédaction de leur *Taste of Dieppe* est confiée à un journaliste anglais. Et pas n’importe lequel ! Peter Avis. Le plus Dieppois de nos voisins de Brighton.

Voiries : les chantiers sont lancés

Les premiers chantiers de réfection de voirie de l’année 2010 ont été réalisés courant mai. La rue Aguado, la rue Victor-Hugo ou encore la rue Irénée-Bourgois ont déjà été traitées. D’autres vont suivre. Nous y reviendrons dans notre numéro de juillet-août.

Thiers-Chanzy : la première phase du chantier est achevée

Commencée en septembre, la première phase des travaux de sécurisation de l’axe Thiers-Chanzy est terminée. Les pavés en résine ont été installés courant mai sur les quatre plateaux surélevés. Ils remplacent la signalétique habituelle des passages piétons situés en zone 30. Placés au même niveau que les trottoirs, ils facilitent la traversée des piétons et des personnes à mobilité réduite. Visuellement, les pavés en résine de couleur blanche contrastent avec les trottoirs en enrobé rouge pour inciter les automobilistes à rester vigilants en amont des plateaux surélevés.

Les Espaces verts préparent le fleurissement estival

Après la plantation de trente-sept poiriers rue Thiers, la création de nouveaux aménagements floraux sur le rond-point du quai Duquesne ou le long du boulevard Clémenceau, le personnel du service Espaces verts est mobilisé depuis la mi-mai dans tous les quartiers pour la réalisation des massifs, jardinières et suspensions de plantes annuelles. Cet important chantier va s'échelonner jusque fin juin.
L'occasion de rappeler que les quelques 210 000 plantes utilisées pour le fleurissement de Dieppe chaque année sont cultivées dans les serres municipales. Et aussi de saluer le travail de la soixantaine de jardiniers de la Ville qui vont durant toute la saison estivale prendre le plus grand soin des 4 000 m² de massifs, trois cents jardinières, cent bacs intérieurs et cent cinquante suspensions qui égayent notre environnement quotidien.
Soucieux du respect de l'environnement, les Espaces verts expérimentent quai Duquesne l'utilisation d'engrais organique et une lutte raisonnée contre les insectes parasites. Ils vont ainsi intégrer dans les jardinières des chrysops, des insectes ravageurs qui se nourrissent notamment de pucerons.

Les 210 000 plantes utilisées chaque année pour le fleurissement de Dieppe sont cultivées dans les serres municipales par les agents des Espaces verts.

Inscriptions au concours des balcons fleuris

Les inscriptions au concours des maisons et des balcons fleuris sont ouvertes. Tous les habitants, particuliers et commerçants, sont invités à participer. Seule condition à remplir : planter ou suspendre, selon l'espace disponible, fleurs et plantes dans son jardin et/ou en balconnière.
L'objectif poursuivi est d'égayer son environnement quotidien tout en contribuant à l'embellissement global de la ville. Les amateurs et passionnés de jardinage ont jusqu'au 2 juillet pour s'inscrire à l'aide du bulletin ci-dessous. Le passage du jury s'effectuera courant août. A vos plantes. Prêt.

EN PRATIQUE : *pour tout renseignement concernant l'inscription, téléphoner le mardi au 02 35 06 60 45.*

Bulletin d'inscription (à remplir en majuscules)

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....
Adresse : .....
.....
.....

Je désire m'inscrire au concours des balcons et maisons fleuris dans la catégorie suivante : (cocher la case correspondante)

- ☐ Catégorie 1 : Maison avec jardin visible de la rue
- ☐ Catégorie 2 : Maison avec décor floral installé sur la voie publique
- ☐ Catégorie 3 : Maison ou appartement avec balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue, sans utilisation de la voie publique
- ☐ Catégorie 4 : Maison n'entrant pas dans les trois catégories précédentes (fenêtres, murs fleuris)
- ☐ Catégorie 5 : Immeuble collectif, sous réserve qu'au moins cinq appartements soient fleuris (moins de cinq, participation individuelle en catégorie 3 ou 4)
- ☐ Catégorie 6 : Commerce avec ou sans jardin visible de la rue
- ☐ Catégorie 7 : Espaces verts privés non visibles de la rue (entrée dans la propriété autorisée au jury)

Avez-vous déjà participé au concours des balcons et maisons fleuris ? ☐ oui ☐ non

Bulletin à retourner au plus tard le 2 juillet, au service Espaces verts, Hôtel de Ville, BP 226, 76 203 Dieppe CEDEX.
Vous pouvez également le déposer en mairie de Neuville, en mairie annexe de Janval ou du Val Druel et au CTM, quai du Tonkin.

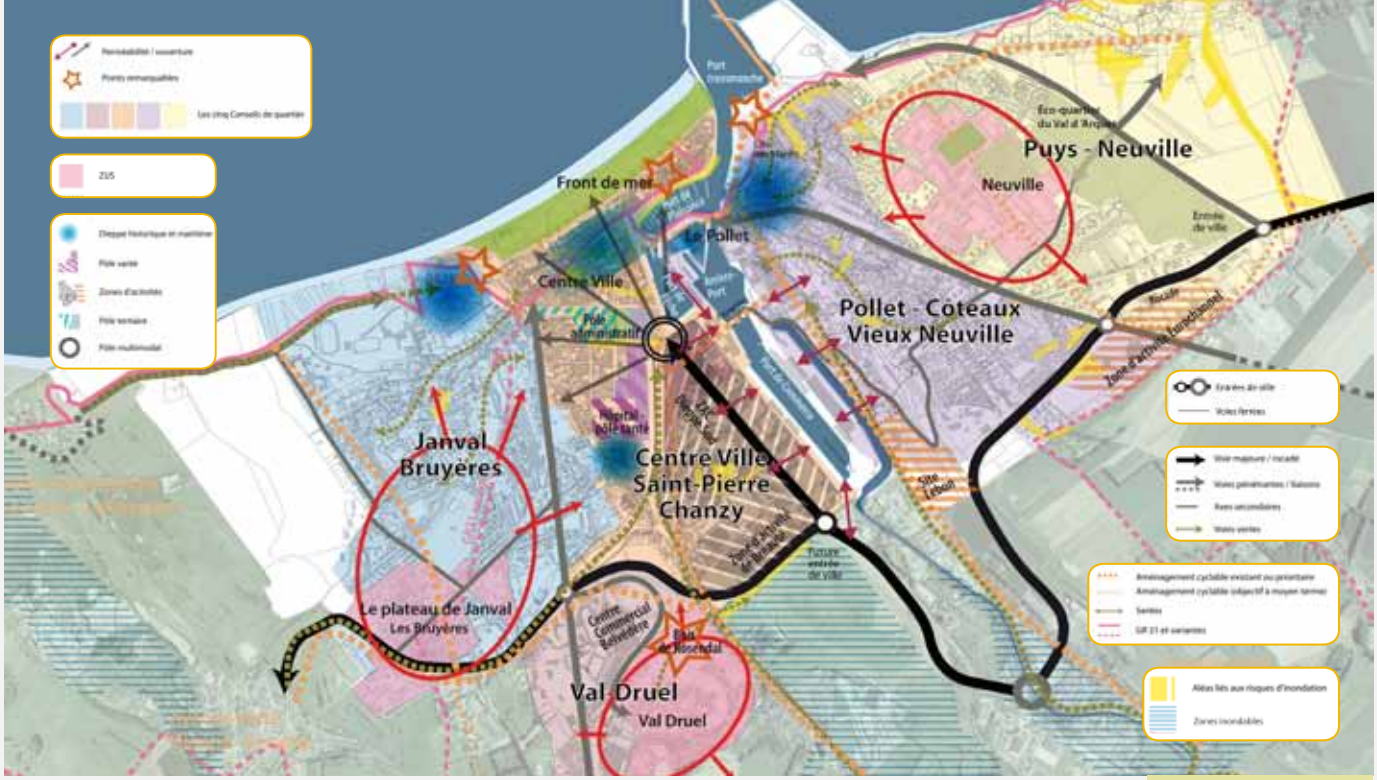

Ce schéma présente la synthèse des enjeux du PLU.

Plan local d'urbanisme, mode d'emploi

Les Dieppois sont conviés à une phase de concertation sur le Plan local d'urbanisme (PLU) au cours de la deuxième quinzaine de juin.

Une nouvelle étape du futur Plan local d'urbanisme (PLU), destiné à remplacer le Plan d'occupation des sols (POS), sera présentée aux Dieppois au cours du mois de juin. Ce nouveau document juridique, auquel la Ville de Dieppe travaille depuis 2007, appréhende l'Urbanisme comme un projet d'aménagement global et de développement durable là où le POS se limitait à réglementer le droit des sols et les autorisations de construire. Il offre par conséquent une vision plus cohérente du développement de la commune.
Ce nouveau document comporte les différents projets et orientations d'aménagement retenus par les élus. Derrière le sigle PLU, se cachent donc des informations qui intéressent directement les habitants. Pour leur permettre d'en prendre connaissance et échanger avec eux sur les enjeux de ce PLU, trois réunions publiques, assorties d'expositions et de permanences d'information, sont programmées du 15 au 28 juin.

@ Plus d'infos sur le site de la ville www.dieppe.fr

Les habitants associés à l'élaboration du PLU

La concertation est un échange de points de vue. Elle permet l'enrichissement de la réflexion sur l'avenir de notre commune. Les idées que les habitants apporteront pourront aider élus et services municipaux à construire un projet partagé pour notre ville.
Dans un souci de transparence, elle respecte une longue procédure qui inclut :

- une large concertation avec les habitants (réunions publiques, expositions)
- une consultation des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Agglomération, communes limitrophes, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers...)

ECLAIRAGE

Éléments de concertation

- **un registre de concertation** est disponible à l'Hôtel de Ville (direction de l'Urbanisme).
- **des réunions publiques** à chaque phase de la révision (diagnostic, Projet d'aménagement et de développement durable, zonage et règlement).
- **une adresse électronique** où déposer vos remarques (revision.plu@mairie-dieppe.fr).

A quoi sert un Plan local d'urbanisme ?

La Ville de Dieppe travaille depuis le 1er trimestre 2007 à la révision de son Plan d'occupation des sols (POS), désormais appelé Plan local d'urbanisme (PLU). Document juridique de référence, le PLU présente le projet urbain de la commune pour les dix à quinze ans à venir et réglemente l'application du droit des sols.
Dans le cadre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) adoptée le 13 décembre 2000, le Plan local d'urbanisme doit fixer des orientations et des règles visant à :

► préserver l'environnement en maîtrisant l'utilisation des espaces naturels et urbains, les déplacements automobiles et actifs, les nuisances sonores...
► améliorer le cadre de vie en protégeant les paysages, le patrimoine urbain et naturel, la qualité de l'air, de l'eau et des sols
► assurer la diversité entre différents types d'habitats, d'emplois, d'équipements publics (sportifs, culturels...)
► limiter la consommation d'espace, c'est à dire l'étalement urbain.

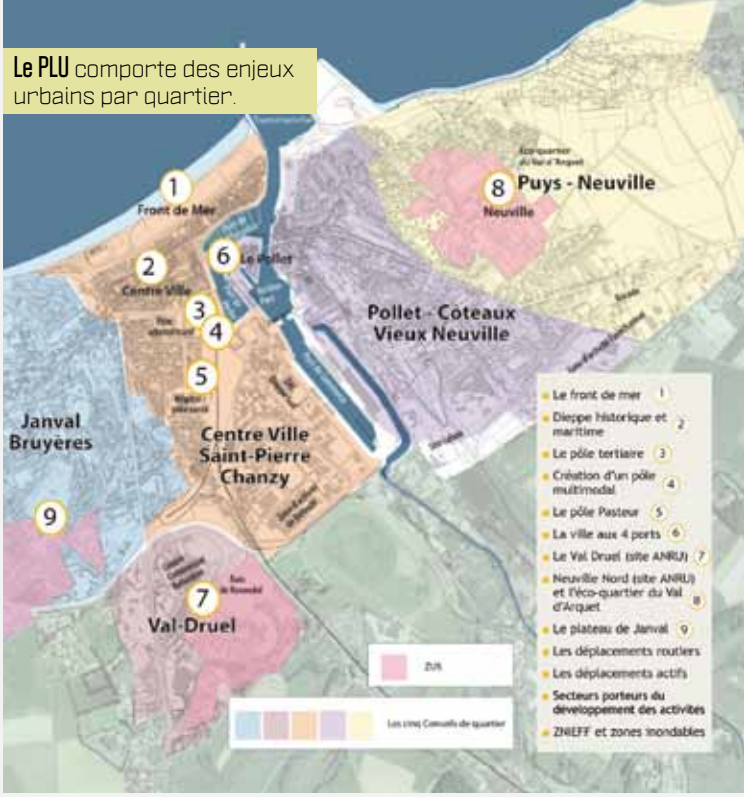

Le PLU comporte des enjeux urbains par quartier.

REPÈRES

Le développement durable

En termes d'urbanisme, il s'agit d'inscrire les projets d'aménagement actuels et futurs du territoire dans des perspectives de long terme, en tenant compte de leurs effets sur l'environnement au regard des bénéfices sociaux et économiques et de prévenir ou de réduire leurs éventuelles nuisances de toute nature.

REPÈRES

Le renouvellement urbain

Ce principe fondateur de la loi SRU vise à optimiser l'utilisation des espaces urbanisés. Son objectif est de contenir l'extension de la ville pour que son développement ne se fasse pas au détriment des espaces naturels et agricoles.

ECLAIRAGE

Quelle est la différence entre POS et PLU ?

L'ancien POS, limité au droit des sols, permettait de réglementer l'utilisation des sols et donc de limiter le droit à la propriété.
Aujourd'hui le PLU permet d'appréhender l'urbanisme comme un projet d'aménagement global à l'échelle de la commune. En plus de fixer les règles d'urbanisme, il organise et programme les différents projets et orientations d'aménagement retenus par les élus.
Ce nouveau document juridique de référence offre une vision plus globale et cohérente du devenir de la commune. Il est l'occasion de faire travailler ensemble les Dieppois et leurs élus pour définir un projet durable de territoire..

Un dispositif complet de concertation

JANVAL - VAL DRUEL LES BRUYÈRES

► **réunion publique le mardi 15 juin,** 18h, salle Levasseur (square Leroux, rue Alexandre Anquetin)
► **exposition** de panneaux explicatifs sur le PLU du 8 au 15 juin à la Maison Jacques-Prévert (rue Montigny).
► **permanences d'information** de la direction Urbanisme le mercredi 9 juin de 14h à 17h et le lundi 14 juin de 16h à 19h à la Maison Jacques-Prévert.

CENTRE VILLE

► **réunion publique le mercredi 23 juin,** 18h, Hôtel de Ville
► **exposition** de panneaux explicatifs sur le PLU du 16 au 23 juin à l'Hôtel de Ville
► **permanences d'information** de la direction Urbanisme le mercredi 16 juin de 14h à 17h et le lundi 21 juin de 16h à 19h.

NEUVILLE - PUYS - LE POLLET - CÔTEAUX - VIEUX NEUVILLE

► **réunion publique le lundi 28 juin,** 18h, salle Pierre-Curie
► **exposition** de panneaux explicatifs sur le PLU du 21 au 28 juin en mairie de Neuville
► **permanences d'information** de la direction Urbanisme le mardi 22 juin de 16h à 19h et le vendredi 25 juin de 14h à 17h.

Le PLU appréhende l'Urbanisme comme un projet d'aménagement global.

Quel est le contenu du PLU ?

Le Plan local d'urbanisme est composé de trois documents :

► le Rapport de présentation :
Il expose :
‣ le diagnostic et les enjeux urbain du territoire.

► le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :
Il présente les grands principes stratégiques d'aménagement du territoire et les objectifs généraux à atteindre.

► le dossier réglementaire :
Le règlement et le plan de zonage traduisent concrètement les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable par des règles d'urbanisme déclinées localement à la parcelle.

Le PLU intègre la problématique des déplacements

La procédure

La procédure d'élaboration / révision du Plan d'occupation des sols (POS) en Plan local d'urbanisme (PLU) démarre avec la délibération du Conseil municipal prescrivant l'élaboration ou la révision. Elle se poursuit par l'élaboration du dossier de PLU en 3 phases distinctes : diagnostic partagé du territoire, élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et rédaction du dossier réglementaire comprenant le plan de zonage et le règlement. Enfin, elle se termine par une procédure de validation : arrêt du projet en conseil municipal, consultation des personnes publiques, enquête publique et approbation définitive par délibération.

La loi SRU a introduit des nouveautés importantes

► la concertation, qui doit se dérouler dès le début de la procédure et pendant toute sa durée ;
► la participation à l'élaboration du projet des personnes publiques associées ;
► l'obligation du porter à connaissance en continu ;
► l'obligation du débat du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD ;
► la mise à l'enquête publique du dossier PLU arrêté et accompagné des avis des personnes publiques associées.

ECLAIRAGE

Un nouveau projet politique pour Dieppe

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU a permis de définir huit enjeux majeurs.

1 Renforcer l'activité économique de la ville
2 Affirmer la vocation des pôles économiques moteurs
3 Développer l'emploi et la formation
4 Valoriser le cadre de vie
5 Préserver la qualité de l'environnement et la mettre en valeur
6 Inscrire les déplacements dans une démarche de développement durable
7 Accompagner les évolutions économiques dans une démarche de développement durable
8 Favoriser le lien social et les synergies endogènes entre les habitants

A partir de juin, le dernier feu de l'avenue des Canadiens sera équipé d'un radar. Tout contrevenant au code de la route sera dorénavant verbalisé.

Un radar de feu avenue des Canadiens

Un dispositif est installé au feu devant Conforama pour flasher les conducteurs qui franchissent le feu au rouge !

Un radar de feu devrait sera mis en service début juin sur l'avenue des Canadiens. Ce nouveau dispositif flashe uniquement les véhicules qui ne respectent pas la signalisation tricolore. Par conséquent, tout conducteur franchissant au rouge le dernier feu situé à la sortie de Dieppe, à l'intersection de la rue Dubuc, s'expose désormais à 135 euros d'amende cumulés à un retrait de quatre points sur son permis de conduire.

Si ce radar ne prend pas en compte les excès de vitesse, il ne se substitue en aucun cas aux autres contrôles, fréquents sur cet axe. C'est d'ailleurs le nombre excessif d'infractions relevées en 2009 au niveau de ce feu qui a poussé la préfecture de Seine-Maritime à le retenir pour l'installation de ce dispositif. A noter que celui-ci s'inscrit dans le cadre de la décision du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) de poursuivre le déploiement de contrôle automatisé en l'élargissant notamment au franchissement des feux rouges.

EN PRATIQUE : *Contrairement aux radars fixes, les systèmes de contrôles automatisés aux feux rouges ne sont pas signalés. Le radar de feu entre en action uniquement lorsque le feu passe au rouge et qu'il détecte un véhicule franchissant la ligne d'effet du feu tricolore matérialisée au sol.*

Ça marche quartier Saint-Jacques

L'aménagement du quartier Saint-Jacques en secteur piétonnier touche à sa fin.

Les dernières touches sont données pour rendre piéton le quartier Saint-Jacques. Comme un artiste met les derniers coups de pinceau à un tableau, les services techniques municipaux ont installé des bancs et des corbeilles rue Sainte-Catherine. Des bornes et des chaînes ont été posées à hauteur du transept sud de l'église pour délimiter l'espace clos et interdire l'accès à la circulation. Pour contribuer à la propreté du quartier, un conteneur fixe pour les ordures ménagères avec un abri en bois a été aménagé. Il vient compléter les deux postes fixes, ordures ménagères et tri sélectif, présents rue Pecquet.

Déjà, des bornes fixes interdisent aux véhicules l'accès par la rue Sainte-Catherine et la rue du Bœuf. Les bornes escamotables, par lesquelles s'effectuent l'entrée et la sortie du quartier, sont installées rue du Mortier d'or et à l'angle des rues Pecquet et du Chêne percé. Elles devraient être opérationnelles courant juin.

Pour marquer ce retour à plus de quiétude, sollicité par les riverains dans le cadre de la démarche de démocratie locale, une inauguration est prévue le 14 juin à 18 h. Le Maire et les élus municipaux tiennent à partager ce moment avec les habitants.

Le quartier Saint-Jacques retrouve le calme. Parallèlement à l'installation de bornes interdisant l'accès aux voitures, des aménagements ont été réalisés pour rendre l'endroit plus convivial.

REPÈRES

Les habitants souhaitant accéder au quartier devront posséder un badge. Pour obtenir ce sésame permanent ou temporaire, il faut en faire la demande auprès de la Police municipale, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Afin de faciliter les livraisons, les bornes seront abaissées du lundi au vendredi de 6h à 10h. Pour rappel, aucun véhicule ne pourra stationner dans le quartier sous peine d'amende.

ECLAIRAGE

Un vide-cave, vide-grenier

Les habitants souhaitaient en grande partie revoir le quartier Saint-Jacques fermé à la circulation pour organiser de nouveau des braderies et vide-greniers. La Confédération nationale du logement organisera le dimanche 27 juin *un vide-cave, vide-grenier*. Inscription et retrait des dossiers jusqu'au 2 juin à la permanence du CNL, Immeuble Noroit, 9 rue du Chêne Percé, le mercredi, jeudi et vendredi de 14h30 à 16h30, par téléphone au 02 35 84 49 46 ou au 09 62 36 36 17.

Les Bains : fermeture prolongée jusqu'à mi-juin

La défection de l'assureur du fabricant et de l'installateur des filtres défaillants retarde leur remplacement. Pour accélérer la réouverture de l'établissement, la Ville avance 300 000 euros.

La fermeture des Bains est prolongée jusqu'à mi-juin. C'est la défection de l'assurance du fabricant des filtres et de l'installateur qui devait les remplacer qui est à l'origine de ce délai supplémentaire. Alors que cet assureur devait prendre en charge les frais de remplacement des filtres dans le cadre d'un accord amiable, il est revenu sur son engagement après une semaine de chantier. *« Il a changé d'avis et voulait réparer ces filtres en acier au lieu d'en installer de nouveaux en résine,* explique Luc Mangé, directeur général des Services techniques de la Ville de Dieppe. *Ces éléments étaient trop corrodés, même percés, et conformément aux conclusions de l'expert judiciaire, il faut les changer ».*

Pour permettre au plus vite la reprise d'activité de son Centre aquatique et thalasso et garantir sa pérennité, la Ville de Dieppe a donc décidé de prendre à frais avancés pour le compte de qui il appartiendra les 300 000 euros de ce chantier. Les huit filtres défaillants vont donc bien être remplacés par dix filtres en matière plastique.

Installation de garde-corps en inox

L'autre partie du chantier qui consistait à refaire l'étanchéité des pourtours des bassins est en cours de finition. Il faudra toutefois attendre la remise en eau avant d'être assurés que les problèmes de fuites sont effectivement réglés. Cette opération a été mise à profit pour poser du carrelage davantage antidérapant en bordure des bassins intérieurs et au niveau des plages d'accès. Pour ce qui est de la partie la plus visible du public, il est aussi prévu de remplacer prochainement les garde-corps existants, particulièrement oxydés, par des éléments en inox.

Rappelons que durant ces travaux, le secteur forme et bien-être de l'établissement reste ouvert. Jacques Pradines, directeur des Bains, souligne d'ailleurs *« les gestes commerciaux de Vert Marine »* en direction de sa clientèle pour pallier les désagréments liés à la fermeture des bassins. S'agissant de ses abonnés, des reports d'abonnement sont prévus.

L'arrêt technique programmé pour le remplacement des filtres a été mis à profit pour résoudre des problèmes d'infiltration au niveau des bassins.

Falaises : attention aux éboulements

D'année en année, les éboulements de falaise se multiplient sur la Côte d'Albâtre. En 2009, le service littoral de l'Estran, qui suit la situation, a recensé soixante-cinq éboulements, soit plus d'un par semaine, sur la bande de littoral entre Puys et Sainte-Marguerite-sur-Mer. Une statistique qui ne tient pas compte des éboulis qui, s'ils sont moins spectaculaires, peuvent cependant être dangereux.

Infiltrations d'eau, effets du gel, impact des vagues sont les causes principales de ces événements. Une érosion qui peut faire reculer la falaise jusqu'à un mètre par an.

Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de saison pour les éboulements. Nolwenn Boucher, chef de projet du service littoral de l'Estran, livre quelques recommandations aux pêcheurs à pied et aux randonneurs : *« Avant d'entreprendre une balade, il faut tenir compte de l'heure des marées. Si la marée basse est à 9h, vous pouvez pêcher à pied ou marcher sur le littoral entre 7h et 10h. Cependant, sachez qu'il est fortement conseillé de marcher à 100 mètres des falaises. De même, il est très imprudent d'installer sa serviette au pied de falaise pendant l'été. Et en ce qui concerne les randonneurs qui aiment surplomber le littoral, ils ne doivent en aucun cas s'approcher du bord de la falaise en raison des risques de chute ».* Aussi, est-il impératif de respecter la signalisation.

@ Pour plus de renseignements, visitez le site de l'Estran. http://estransl.free.fr

La beauté du littoral ne doit pas faire oublier les risques d'éboulement de falaises.

Propreté : signalétique renforcée

Soixante-quinze nouveaux panneaux rappelant soit l'interdiction d'accès aux chiens, soit la tenue en laisse obligatoire, mais dans tous les cas l'obligation de ramasser les déjections canines, ont été installés par les agents des services techniques municipaux sur le front de mer, en centre ville et dans les squares. Cette nouvelle signalisation informe surtout de l'entrée en application de l'arrêté municipal spécifiant que la présence des chiens sur les pelouses ouest et centrales de la plage est désormais strictement interdite. Dorénavant, nos amis à quatre pattes sont uniquement tolérés pour s'ébattre sur la pelouse Est du front de mer, entre les traverses se trouvant face à la rue de la Rade et à la rue Houard. Toutefois, à cet endroit comme partout ailleurs en ville, leurs maîtres doivent impérativement ramasser les déjections de leur animal sous peine d'amende.

Cette nouvelle réglementation, inscrite dans un plan global en faveur de la propreté, vise à permettre aux promeneurs et aux sportifs de profiter en toute quiétude de cet extraordinaire espace de verdure propice à la détente. Est-il nécessaire de rappeler que ces huit hectares de gazon sont un atout touristique majeur de notre station balnéaire puisqu'ils forment les plus grandes pelouses de bord de mer d'Europe ? Important : les propriétaires de chiens qui ne respecteraient pas cette réglementation s'exposent à une amende de onze euros.
Pour mémoire, la Ville de Dieppe met à disposition gratuitement des sacs pour ramasser les déjections canines. Ceux-ci sont disponibles à l'Hôtel de Ville, à la Police municipale (rue du Bœuf), au service communication (24 rue des Maillots), au Centre technique municipal (quai du Tonkin), chez les vétérinaires et chez certains commerçants du centre ville.

Les pelouses de la plage sont désormais interdites aux chiens, excepté celle la plus à l'est.

Dieppe se penche sur l'évolution de la crémation

Pour répondre aux demandes des familles des défunts incinérés, de nouveaux aménagements ont été réalisés au cimetière du Pollet. Un espace dédié à la dispersion des cendres ainsi qu'un columbarium, lieu où sont déposées les urnes cinéraires, ont été créés par les services municipaux. Le coût total des travaux s'élève à 9 900 euros TTC.
Parallèlement à l'installation de columbarium au cimetière du Pollet et de cases supplémentaires au cimetière paysager de Neuville, la Ville examine l'opportunité de construire un crématorium à Dieppe. Ce projet, qui tient compte du développement de la crémation dans le domaine funéraire, apporterait aux familles des défunts de Dieppe et sa région un service de proximité. Par ailleurs, l'implantation d'un équipement de ce type à Dieppe compléterait l'offre des trois crématoriums du département (Rouen, Le Havre et Yvetot) dont la saturation n'est pas sans poser des problèmes.

La Ville aménage de nouveaux columbariums, espaces dédiés aux urnes cinéraires.

EN PRATIQUE : *Les personnes souhaitant disposer d'une des trente-six cases de ce columbarium doivent se renseigner auprès de l'Hôtel de Ville au 02 35 06 62 33 afin de connaître les modalités.*

JANVAL

Les pieds d'arbres se font une beauté

Afin d'éviter l'utilisation de produits de traitement, à la fois pour des raisons économiques et environnementales, un revêtement composé d'un mélange de copeaux de résineux, de ciment et de colorant est posé par le personnel municipal des Espaces verts au pied des soixante dix-sept aulnes qui bordent l'avenue Boucher de Perthes. Cette matière, à la fois poreuse et solide permet à l'eau de s'infiltrer et empêche le développement des mauvaises herbes. Elle a été déjà testée rue Anquetin et aussi sur Neuville et donne entière satisfaction. En outre, ce revêtement facilite l'entretien et la circulation des piétons. Un budget de 5 000 euros a été consacré à ce chantier, uniquement pour la marchandise.

Anru et Opah-RU
dessinent le renouvellement urbain de Dieppe

Les opérations de renouvellement urbain sont en train de changer le visage de Dieppe et le quotidien de ses habitants. A Neuville et au Val Druel, 84,8 millions d'euros vont être investis sur cinq ans dans le cadre de l'Anru pour améliorer de manière durable la vie dans ces quartiers. Objectif identique en centre ville, où la fin de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat est en ligne de mire pour 2014. Là encore, l'urbanisme, le logement et l'humain se conjuguent.

L'extension de Neuville via l'écoquartier du Val d'Arquet est une opération majeure du renouvellement urbain.

Un lifting en profondeur

Améliorer de manière durable la vie des habitants est un objectif commun à l'Anru et à l'Opah.

Transformer de manière durable les quartiers et améliorer en profondeur les conditions de vie des habitants, c'est tout l'enjeu des opérations de rénovation urbaine de Neuville et du Val Druel. Validés par l'Etat il y a tout juste un an, ces deux projets Anru, pour lesquels les documents relatifs à la convention circulent entre les partenaires afin qu'ils y apposent leur signature, trouvent déjà des concrétisations sur le terrain. Celles-ci vont d'ailleurs s'accélérer dans les semaines et les mois qui viennent puisque de nombreuses études sont sur le point d'être engagées.

Des mutations déjà amorcées

A Neuville par exemple, les immeubles Rollon et Duguay-Trouin font déjà place aux premières maisons de la résidence Debussy, transition vers le futur écoquartier du Val d'Arquet dont les nouvelles voies préfigurent le lancement des opérations.

Au Val Druel, les pelleteuses ne sont pas encore entrées en action pour la simple raison que le renouvellement urbain du quartier n'a été réintroduit au projet Anru qu'en 2008, à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Profondément remaniée en tenant compte des préoccupations des habitants, la restructuration du quartier va prendre corps dès cette année avec le lancement des études. Toutefois, le changement est déjà amorcé. Le centre social, pour lequel la Caf vient de donner son agrément, est en quelque sorte la figure de proue des évolutions prévues sur le quartier. Abrité provisoirement au pôle de services Camille-Claudel, il intègrera un nouveau bâtiment pour lequel les études vont être engagées.

Le renouvellement urbain conjugue réhabilitation, démolition, construction de logements (individuels et collectifs) et d'équipements publics dans un objectif de développement durable. Cet enjeu majeur poursuit l'ambition multiple de désenclaver les quartiers, d'améliorer la qualité de la vie quotidienne, la qualité patrimoniale... Il intègre pour cela la redéfinition des espaces, des voiries, des transports, des équipements, mais aussi l'implantation ou le développement d'activités économiques et socioculturelles dans un but de mixité sociale et de diversité des fonctions urbaines.

En cinq ans, 84,82 millions d'euros HT de financements croisés vont ainsi être injectés sur ces deux quartiers dieppois. Pour la Ville de Dieppe, ces opérations retenues par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine représentent un engagement financier de

La construction de nouveaux logements individuels rue du Marché à Neuville s'inscrit dans le cadre de la préfiguration de l'Anru.

L'Opah s'est déjà traduit par la réhabilitation de plus de huit cents logements en dix ans et les chantiers se poursuivent. opération majeure du renouvellement urbain.

15,94 millions d'euros, dont 2,72 millions inscrits au budget 2010 pour changer le visage de ces espaces de vie qui concentrent des difficultés urbaines, sociales et économiques.

L'Opah vise à terminer la réhabilitation de l'habitat dégradé du centre historique d'ici 2014

Dans un registre similaire, la mutation du cœur historique de Dieppe se poursuit. L'Opah-Ru (Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain) lancée en 1999 est reconduite pour cinq ans avec comme objectif de terminer la réhabilitation de l'habitat dégradé du centre ville et du Pollet.
D'ici 2014, il s'agit pour l'équipe opérationnelle de l'Opah de finir le travail enclenché en 1983 à travers ce qui s'appelait alors une politique de revitalisation de l'habitat. Car malgré le succès de cette opération, un diagnostic sanitaire réalisé en 1999 révélait encore l'existence de 700 logements vacants, 800 logements indécents et 210 immeubles dégradés ou très dégradés dans le cœur historique de Dieppe. Sachant que la moitié de ces immeubles ont été traités depuis, ce sont les dossiers les plus complexes qui restent à boucler. Le credo reste le même : sauver le bâti du centre ville et accroître encore l'offre de logements tout en donnant des insomnies aux "marchands de sommeil".

Le Bout du quai bénéficie également de réhabilitations d'immeubles dans le cadre de l'Opah-RU.

Mission de cette dernière Opah pour laquelle la Ville de Dieppe verse une contribution financière de quasiment 1,4 million d'euros cette année : ajouter 350 nouveaux logements aux 810 déjà réhabilités depuis 2000 et résorber les dernières poches d'insalubrité du périmètre. L'îlot de l'ancien cinéma *Le Royal* fait partie de ces ultimes défis en passe d'être finalisés. Il aura toutefois fallu à la Ville et à la Semad - Société d'économie mixte de l'agglomération dieppoise à qui la Ville a confié l'Opah - aller au bout de huit années de procédures pour parvenir à un projet global regroupant cinq parcelles situées entre la rue de l'Epée et la Grande rue. En 2011, devrait ainsi être lancée la construction d'un ensemble comprenant un espace commercial dédié aux loisirs et à la culture, l'agrandissement de la surface d'un restaurateur de la Grande Rue et des logements. Avec ce type d'opération, Dieppe change de visage et le quotidien de ses habitants s'améliore ■

L'Anru en bref

Deux quartiers concernés : Neuville et le Val Druel

► **11 000 habitants** directement concernés par ces opérations de renouvellement urbain
► **2,72 M€** au budget municipal 2010
voirie : **1,94 M€** pour des études et des travaux
bâtiment : **230 000 €** pour des études
espaces verts : **95 000 €** pour des lancements d'études

84,82 M€ de financements croisés

Les deux opérations de rénovation urbaine de Neuville et du Val Druel représentent 84,82 millions d'euros sur cinq ans financés par six partenaires : la Ville de Dieppe (15,94 M€), la Région Haute-Normandie (6,58 M€), le Département de Seine-Maritime (6,52 M€), les bailleurs sociaux Sodineuf habitat normand et Habitat 76 (25,18 M€) et l'Etat via l'Anru (21,9 M€). Le montant total est complété par la Caisse des dépôts et consignations (0,23 M€) et d'autres financements parmi lesquels la valorisation foncière et les recettes de cession des terrains (8,44 M€).

Le topo sur les parcs à Neuville

60 000 euros sont budgétés par la Ville pour réaliser en 2010 les relevés topographiques et les études de programmation pour le parc paysager de Neuville. Il s'agit là de rédiger un cahier des charges qui intègre les apports des habitants dans le cadre de la démarche de démocratie locale en vue de la consultation des paysagistes.
Le plan topographique et les études concernant le square Debussy (15 000 euros TTC) sont aussi programmés pour cette année.
Cette aire de jeux pour les jeunes enfants sera située à proximité des immeubles Christophe Colomb et Surcouf.

Neuville s

Désenclaver le quartier et aména desserviront de futurs logements

Les études et les travaux de création de nouvelles voies pour désenclaver Neuville nord et desservir le nouveau quartier du Val d'Arquet représentent à eux seuls près de deux millions d'euros de financements de la part de la Ville sur l'année 2010. Du côté du Val d'Arquet, le prolongement de la rue de la Caravelle vers la rue des Martyrs de la Résistance s'élève à 918 000 euros. Ce chantier de réalisation de l'artère principale du futur éco-quartier pourrait débuter en fin d'année sous réserve des conclusions du diagnostic archéologique. Il est complété par les études pour la création d'un giratoire (60 000 euros) à l'intersection de la rue des Martyrs de la Résistance qui seront

Val Druel :

Les études pour le réaménagement du cœur d'îlot du Val Druel vont être lancées cette année en partenariat avec les bailleurs sociaux. 104 000 euros sont inscrits au budget municipal pour étudier les cheminements,

ur de nouvelles voies

(ANRU)

ager de nouvelles rues qui s est un des enjeux de l'Anru.

menées en interne par les services techniques municipaux.
Le prolongement de la rue Saint-Ouen, récemment inaugurée, pour accéder à l'un des deux premiers programmes du Val d'Arquet est lui déjà à l'étude pour un début de chantier au second semestre 2010. Il est évalué à 486 000 euros.
Sur le secteur Cormorans, plusieurs opérations consistent à désenclaver le quartier. C'est le cas du prolongement de la rue Jean-Mérault vers l'avenue des Canadiens et de son raccordement à la rue Maurice Thiriet pour lesquels les études vont être lancées.
Dans le même esprit, une enveloppe de 445 000 euros est prévue afin de réorganiser la circulation à l'arrière des immeubles Jacques-Cœur et Cavelier de la Salle, qui permettra aussi une meilleure desserte de la maternelle Langevin.

Les évolutions apportées à Neuville passent en partie par la création de rues pour desservir de nouveaux logements et désenclaver le quartier.

départ vers le futur

stationnements et espaces verts résidentiels ainsi que la création de deux aires de jeux dans le périmètre formé par l'allée des Ormes, la rue des Ecoles, la rue de la Convention, la route du Vallon et la rue de Montréal. Les travaux pourraient être entrepris dès l'an prochain.
130 000 euros sont également crédités au budget de la Ville pour démarrer au 2e semestre 2010 les études pour la réalisation du centre social et de la mairie annexe du Val Druel, mais aussi pour la reconstruction du restaurant scolaire Sonia Delaunay. Ces travaux seront lancés après les procédures légales d'appel d'offre et de permis de construire programmées pour 2011.
Enfin, 20 000 euros doivent aussi financer les premières études concernant les cheminements du Bois de Rosendal.

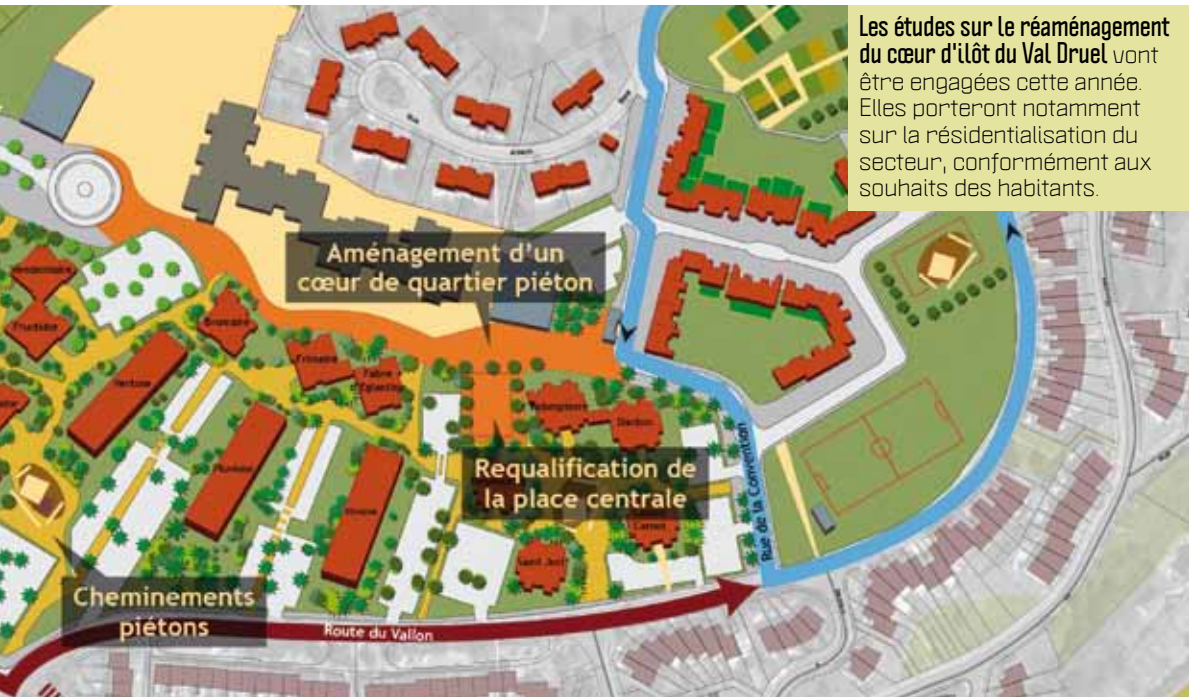
Aménagement d'un cœur de quartier piéton
Requalification de la place centrale
Cheminements piétons
Route du Vallon
Rue de la Convention

Les études sur le réaménagement du cœur d'ilôt du Val Druel vont être engagées cette année. Elles porteront notamment sur la résidentialisation du secteur, conformément aux souhaits des habitants.

En marge de l'Anru

Des chantiers liés au renouvellement urbain sont aussi menés par la Ville en dehors de l'enveloppe Anru. C'est le cas par exemple du chemisage du réseau d'eau pluviale de l'avenue Charles Nicolle qui vise à rendre le réseau étanche en vue du réaménagement de cette artère en zone 30. Ces 55 000 euros viennent s'ajouter aux 155 000 euros déjà dépensés en 2010 pour la réfection de cette voie suite aux dégradations hivernales.
Récemment, la remise en état du terrain de basket situé près du gymnase du collège Camus, pour près de 12 000 euros hors crédits Anru, s'inscrit également dans ce souci d'un traitement global. Idem avec les réhabilitations menées à la mosquée de Neuville.
Les bailleurs sociaux aussi mettent la main à la poche. A titre d'exemple, Habitat 76 a déjà mené une importante opération d'amélioration de ses 427 logements du Val Druel pour un montant de près de deux millions d'euros.

La construction des trente premiers logements de l'éco-quartier du Val d'Arquet devrait être lancée début 2011 pour livraison en 2012. Répartis en deux petits bâtiments collectifs de trois niveaux, ces logements situés en bordure du gymnase du collège Camus marqueront la liaison avec Neuville.

3 QUESTIONS À

Valérie Parrington
‣ *architecte programmiste environnemental*

Le respect de l'environnement est une philosophie

► En quoi consiste votre intervention sur l'éco-quartier du Val d'Arquet ?
Je suis missionnée par la Ville de Dieppe pour aider à valider ou préciser le traitement environnemental de ce projet. L'objectif est d'aboutir à la création d'un quartier où habiter avec le confort d'aujourd'hui en impactant le moins possible sur l'environnement.

► Quelles sont vos premières analyses ?
Certains volets comme la gestion de l'eau ont été initialement bien pensés. En revanche, d'autres comme l'orientation des constructions ou les déplacements nécessitaient d'être revus.

► Qu'apporte votre approche ?
Le respect de l'environnement est une réelle philosophie. Les choix ont souvent des répercussions en cascade et la réflexion doit être globale. Prenons les espaces verts. On peut les penser pour favoriser la biodiversité. Leur conception peut aussi tenir compte du rythme d'arrosage, de tonte... Et pour que les habitants adoptent le vélo pour leurs déplacements, il leur faut des garages sécurisés et des voies adaptées...

Val d'Arquet : en vert et pour tous !

Le projet d'éco-quartier du Val d'Arquet est bâti sur le respect de l'environnement et la mixité sociale.

Associer le bien-être de ses futurs habitants et respect de l'environnement, c'est toute l'ambition de l'éco-quartier du Val d'Arquet. L'aménagement de cette extension de Neuville est pensé de manière nouvelle. De l'orientation des deux cent trente nouveaux logements de cette opération au recours aux énergies renouvelables, rien n'est laissé au hasard. Une mission a d'ailleurs été confiée en ce sens à Valérie Parrington, architecte environnementaliste.
Les deux premiers programmes de cet ambitieux chantier urbanistique conduit par Sodineuf habitat normand en étroit partenariat avec la Ville de Dieppe, l'Agglo Dieppe-Maritime et l'Ademe, vont d'ailleurs donner le ton : BBC, pour Bâtiment basse consommation. Ce niveau de performance énergétique permettra notamment de faire baisser de 30% la facture énergétique des foyers.
Outre sa dimension environnementale, ce nouveau quartier intègre une diversité de logements et une réelle mixité sociale. Collectifs ou individuels, locatifs ou en accession à la propriété, ces logements permettront d'accompagner la dynamique dieppoise.

L'Anru a déjà démarré sur le terrain

Si la signature officielle de la convention Anru est imminente, plusieurs opérations incluses dans l'Anru ont déjà été réalisées par anticipation.

A Neuville

► **réaménagement** de la place Henri Dunant
► **réalisation des rues** Saint-Ouen et Georges Marchand en 2009 pour desservir la résidence Debussy en cours de construction à l'emplacement des immeubles Rollon et Duguay-Trouin. Pour l'heure en grave bitume dans l'attente de la fin du chantier, ces voies seront bitumées pour la livraison des vingt-neuf logements de ce programme Sodineuf.
► **création de la rue Joseph Branthonne** pour permettre l'accès à seize nouveaux logements construits par Sodineuf rue Albert Lamotte.
► **aménagement de la rue du Marché** où ont été construits six pavillons par Sodineuf.
► **réalisation par Amexia du programme immobilier le Tella,** rue Lamotte, avec vingt et un pavillons en accession à la propriété, en cours de livraison.
► **construction de la résidence Boudier** rue du 74e Régiment d'infanterie à Janval dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logement.

L'Opah en bref

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain est une opération publique visant, par le biais d'actions incitatives et coercitives, à la revalorisation d'un territoire et à l'amélioration des logements et des conditions de vie des habitants.
Elle intègre nécessairement un volet urbain, un volet immobilier, un volet social, des actions foncières, des actions coordonnées de lutte contre l'habitat indigne et, le cas échéant, des actions dans le domaine économique. L'Opah-Ru du cœur historique de Dieppe fait l'objet d'une convention qui définit les objectifs et les engagements financiers des partenaires.

Les partenaires de l'Opah-RU 2009-2014 sont la Ville de Dieppe, l'Etat via l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), le Département de Seine-Maritime, la Caisse d'allocations familiales et la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime via sa délégation des aides à la pierre.

L'Opah en chiffres

► **810 logements réhabilités** depuis 2000 sur un total de 4000 logements répertoriés dans le centre ancien
► **250 logements vacants remis sur le marché** entre 2003 et 2008
► **107 logements non subventionnés**, mais réhabilités ou construits sur la période 2003-2008 grâce aux effets induits de l'Opah
► **8,5 M€ de subventions**, dont 1,7 M€ (309000 euros en 2010) de la part de la Ville de Dieppe, ont été attribués à des propriétaires privés par les partenaires de l'opération depuis 2000. Ces subventions sont attribuées directement aux propriétaires qui réhabilitent leurs immeubles et produisent du logement à loyer modéré "intermédiaire" et "conventionné", sorte de logement social dans le privé.

Un îlot *Royal*

C'est une des surfaces d'îlots les plus importantes traitées jusqu'à maintenant. L'opération baptisée *Le Royal* porte sur cinq parcelles situées entre la rue de l'Epée et la Grande rue. La Ville et la Semad travaillent de concert sur cet îlot insalubre depuis 2002.
Le but initial était de résorber cette poche d'insalubrité en plein cœur de ville. Il a fallu l'intervention de la puissance publique en raison de l'enchevêtrement des immeubles et de leur niveau de dégradation. Après huit années de procédures, la fin des démolitions approche. Et selon les scénarios retenus, le projet global devrait aboutir à la création d'une importante surface commerciale de 500 à 1000 m² tournée vers la culture et les loisirs et la mise en location d'environ 1300 m² de logements. Avec l'ouverture d'un piano bar-restaurant et les communications envisagées avec la Grande rue, le réaménagement de l'ancien cinéma et de ses abords devrait contribuer à la revitalisation de la rue de l'Epée en même temps qu'il participera à augmenter l'attractivité de l'artère commerçante de Dieppe. Il faudra toutefois encore attendre : avec l'instruction des dossiers, les travaux ne commenceront pas avant 2011.

L'opération en cours au niveau de l'îlot *Royal* permet de traiter une importante poche d'insalubrité du cœur historique. Le projet aboutira à la création de nouvelles surfaces commerciales et de logements à l'emplacement et aux abords du site de l'ancien cinéma.

ECLAIRAGE

Une enveloppe annuelle de plus d'un million d'euros pour l'Opah-RU

La Ville de Dieppe finance l'équipe opérationnelle d'animation de la Semad, à laquelle elle a confié la gestion de l'Opah, pour un montant de 1,06 M€ par an. Cette enveloppe sert également pour l'acquisition d'immeubles dégradés en vue de leur réhabilitation, la réalisation de travaux et au financement d'études.
L'équipe de l'Opah est composée de cinq personnes :
► une chef de projet
► une architecte chargée des questions techniques
► une animatrice Opah-RU qui accompagne les propriétaires sur le plan administratif et les aide à monter les dossiers
► un agent de relogement qui accompagne les ménages vivant dans des logements insalubres vers des appartements rénovés et met en location une partie des logements réhabilités
► une chargée d'études pour les questions administratives et financières de l'opération.

Un immeuble en structure bois sur cinq niveaux est en cours de finition dans une cour de la Grande rue. Ce genre d'opération menée dans une démarche environnementale est rare en milieu urbain.

L'Opah innove... encore

Régulièrement citée en exemple au niveau national, l'opération de réhabilitation de l'habitat menée à Dieppe s'engouffre dans le développement durable.

Construire un immeuble dans une démarche HQE (Haute qualité environnementale) en centre ville de Dieppe, c'est le défi de Frank Ortelli. Dans une cour intérieure de la Grande rue, ce charpentier couvreur réalise sur cinq niveaux en structure bois, quatre appartements aux performances énergétiques élevées, à l'emplacement même où un immeuble en péril avait dû être démonté. *« Ce n'est pas seulement un endroit difficile d'accès. Il s'agit surtout de tester de nouveaux produits et leur mise en œuvre pour promouvoir nos savoir-faire »*, explique l'entrepreneur installé près de Maison brûlée (Eure).

Des matériaux à base de bois utilisés pour l'isolation

Car les bâtiments en structure bois ne sont pas encore répandus en milieu urbain, surtout pour du logement collectif. Ces 270 m² de nouveaux logements devraient ainsi atteindre d'excellentes performances au niveau isolation phonique et thermique. *« Chaque appartement est indépendant du bâtiment et isolé avec des matériaux à base de bois »*, précise Frank Ortelli. Le chef d'entreprise regrette néanmoins d'avoir été contraint d'abandonner des éléments forts de son projet. *« Nous avions prévu d'installer une pompe à chaleur, mais l'obligation de la suspendre à la charpente nous condamnait à sacrifier le confort des locataires à cause du bruit et des vibrations. Et s'agissant des panneaux solaires, leur rendement n'aurait pas été suffisant »*. Pas toujours simple de faire vert, mais Frank Ortelli l'assure : *« les professionnels du bâtiment prennent conscience de l'intérêt d'abaisser la facture énergétique, à la fois pour des raisons financières et environnementales »*.

> *« Les professionnels du bâtiment prennent conscience de l'intérêt d'abaisser la facture énergétique »*
> **Frank Ortelli,** *charpentier-couvreur*

@ Pour tout renseignement supplémentaire concernant l'Opah-RU, s'adresser à l'équipe opérationnelle installée 1 rue de l'Oranger (02 35 82 13 05) ou se connecter sur dieppe.fr ou un mini-site est dédié à l'Opération d'amélioration programmée de l'habitat - Renouvellement urbain.

Trente commerces déjà restructurés

La restructuration des commerces constitue un volet important de l'opération d'amélioration de l'habitat menée dans le cœur historique de Dieppe. « *C'est même une des opérations les plus compliquées et les plus coûteuses* », assure Servane Grison, urbaniste chargée des questions administratives et financières au sein de l'équipe de l'Opah.

Intervention délicate d'abord au niveau technique, car les baux commerciaux portent souvent sur la totalité de l'immeuble et le magasin en constitue dans la plupart des cas le seul accès. Pour recréer du logement dans les étages souvent abandonnés, il faut donc aménager une entrée en fonction des possibilités. Opération lourde financièrement ensuite car même si le maintien de l'activité est une préoccupation prioritaire, elle génère régulièrement des frais pour l'Opah et des indemnisations durant l'incontournable période de travaux.

Autre objectif de l'Opah : agrandir dès que possible les cases commerciales pour répondre à l'évolution de la demande.

Sur les 78 commerces concernés par les ciblages des DUP (Déclaration d'utilité publique) de travaux, 30 ont déjà été structurés depuis 1999. C'est le cas du magasin de lingerie situé au 65 Grande rue.

La Tour aux crabes

La valorisation de la Tour aux crabes, propriété privée dont une partie est classée "monument historique", constitue un projet symbolique et patrimonial. Ce site exceptionnel, bâti sur l'ancienne fortification de la cité, est orienté au sud et domine le port de plaisance. La Ville de Dieppe souhaiterait qu'il soit réhabilité pour finaliser la remise en valeur du Bout du quai, où deux chantiers importants sont en cours. Actuellement à l'abandon, ce site nécessitera des travaux complexes en raison des difficultés d'accès.

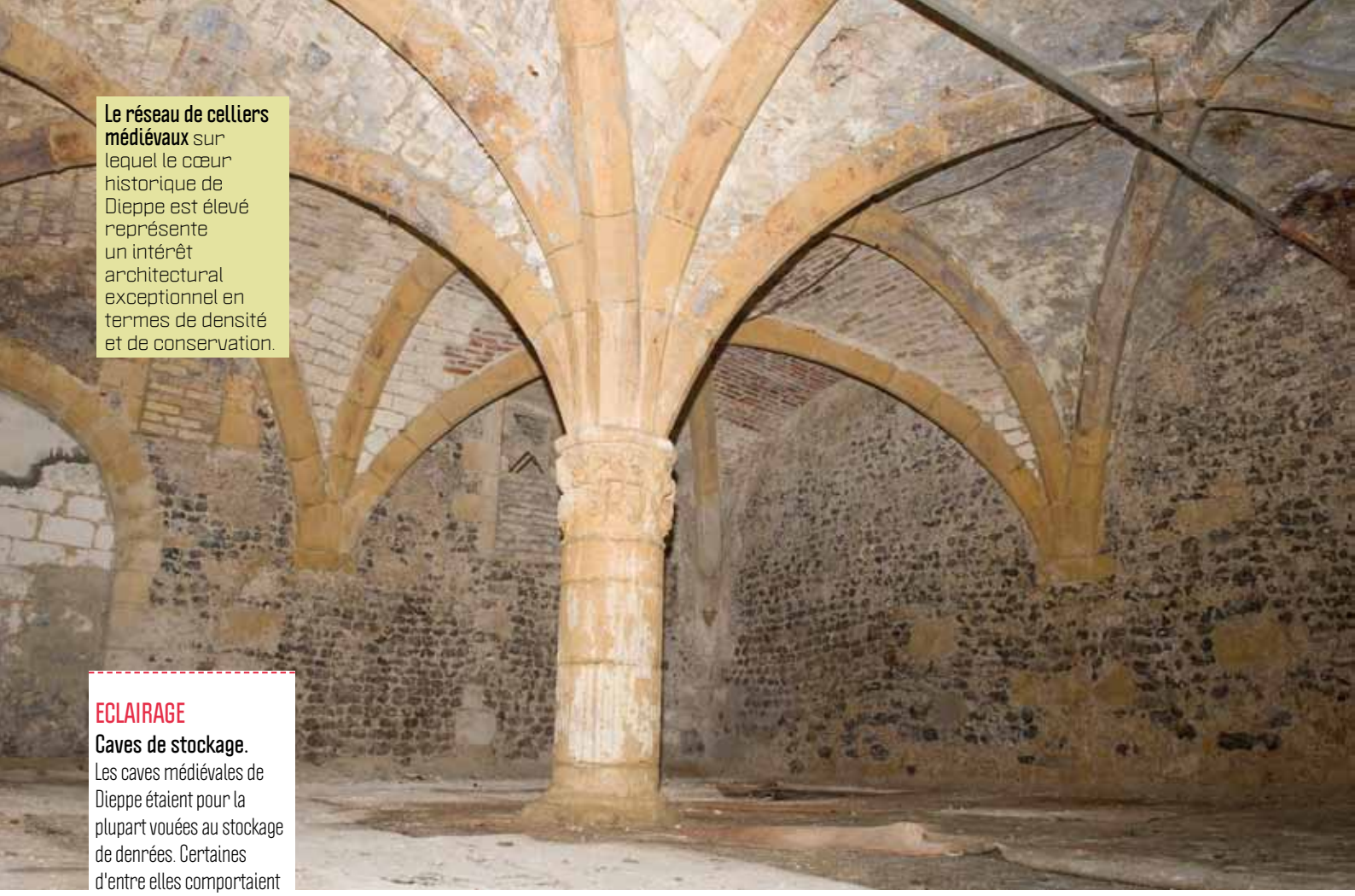

Le réseau de celliers médiévaux sur lequel le cœur historique de Dieppe est élevé représente un intérêt architectural exceptionnel en termes de densité et de conservation.

Dieppe assis sur un **trésor médiéval**

L'hypercentre de Dieppe est élevé sur des caves médiévales. Un patrimoine exceptionnel, selon le spécialiste de la Drac qui pilote une étude sur ce réseau de celliers du XIIIe siècle.

Des mots mêmes d'un spécialiste de la Drac, *« c'est un patrimoine assez méconnu et extraordinaire, unique dans la région et même en France »* sur lequel Dieppe est bâti. Ce trésor, c'est un réseau complet de caves et de celliers médiévaux. Dominique Pitte a fait *« cette découverte »* en 1998. Si l'existence de ces caves était connue de l'équipe de l'Opah qui mène les réhabilitations du centre ancien, elle ignorait l'étendue de leur intérêt. Il ne s'agit pas seulement d'architecture, mais *« d'état de conservation et de densité »*, explique l'archéologue de la Drac Haute-Normandie.

Le premier enseignement de ce trésor caché sous le cœur historique de Dieppe, c'est que le bombardement anglo-hollandais de 1694 n'a pas totalement détruit Dieppe. La ville du XVIIIe siècle a été reconstruite sur les fondations du Moyen-Âge.

L'enjeu aujourd'hui, c'est d'abord de recenser ce parcellaire médiéval en commençant par l'îlot Royal. C'est l'objet de l'étude menée par Christel Rougée, étudiante en Master d'archéologie médiévale à l'Université de Rouen. Cette archéologie du bâti devrait divulguer ce que les archives ne disent pas. Connaître l'organisation de la ville après sa cession à la fin du XIIe siècle par Richard Cœur de Lion à l'Archevêque de Rouen – qui est à l'origine de l'essor du port et de ces structures servant vraisemblablement à entreposer du poisson et du vin – offrira la possibilité de protéger et de valoriser ce patrimoine. Des visites de ce *« patrimoine exceptionnel comparable à celui de Provins »*, comme le qualifie Dominique Pitte, pourraient d'ores et déjà être organisées à la rentrée 2010.

Dominique Pitte, archéologue de la Drac, travaille avec Christel Rougée, étudiante en master d'archéologie, à recenser le parcellaire médiéval du sous-sol dieppois.

ECLAIRAGE

Caves de stockage. Les caves médiévales de Dieppe étaient pour la plupart vouées au stockage de denrées. Certaines d'entre elles comportaient une simple voûte en berceau, renforcée par des arcs doubleaux. D'autres présentaient - ce n'était pas rare au XIIIe siècle - un remarquable décor sculpté. Plusieurs de ces caves ont déjà été identifiées : il s'agit de grandes salles rectangulaires, divisées en travées carrées voûtées sur croisées d'ogives par une ligne de piliers surmontés de chapiteaux sculptés. Ces colonnes supportent la retombée des ogives qui reposent, à l'opposé, sur des corbeaux encastrés dans les murs latéraux. La combinaison de trois matériaux mis en œuvre (le silex, le grès et le calcaire) accentue encore l'élégance de ces ensembles. Ces caves dieppoises sont comparables par leur architecture, et pour certaines d'entre elles par leur volume, aux celliers de prestigieuses abbayes de la région, comme Jumièges ou encore Le Valasse.

L'Opah côté cour

De l'Opah, le badaud ne voit la plupart du temps que les échafaudages qui ensuite laissent place à la face visible de l'iceberg. Le regard s'habitue alors très vite à ces façades magnifiquement rénovées, posées là où autrefois siégeaient des murs lézardés. Mais derrière ces pans de murs colorés, le centre ville a repris vie. Des familles habitent des appartements... neufs, tout confort. Elles apprécient pleinement l'autre côté du miroir. L'époque du logement insalubre qu'elles pouvaient occuper s'est éloignée. Leur vie a changé tout simplement.

Par pudeur, peu d'entre elles acceptent d'en témoigner. Pourtant, ce sont elles qui voient côté cour. Dans ces cours intérieures que rarement le passant connaît. Ces vingt-huit cours auxquelles l'Opah a rendu leur cachet au cours des dix dernières années. Ces cours privées que Dieppe ville d'art et d'histoire s'attache régulièrement à faire visiter et qui seront spécifiquement valorisées à la rentrée.

« Ça change la vie ! »

Nicolas et sa famille ont récemment emménagé dans un appartement réhabilité du centre ville

Nicolas et sa famille peuvent désormais profiter du confort d'un appartement de 92 m² totalement rénové.

« *Ça change la vie !* » Nicolas est heureux. Il se prépare à emménager avec sa famille dans un appartement entièrement réhabilité de la rue d'Ecosse. Derrière l'imposante porte de bois qu'il vient de pousser, un logement de 92 m² s'ouvre sur une cour d'environ 30 m² exposée plein sud. « *On va avoir de la place pour bouger !* », commente le jeune père de famille.

Cette réflexion n'est pas anodine. Depuis quatre ans, la famille occupe un F2 de 45 m² dans la Grande rue. Pas simple pour ce couple et ses quatre enfants, un garçon de 4 ans, une fillette de 2 ans et des jumelles de 8 mois, de vivre dans un logement avec une seule chambre.

Les trois chambres, la pièce à vivre de plus de 25 m², la cuisine équipée et les deux salles de bains de ce nouveau logement vont effectivement permettre à toute la famille de prendre ses aises. La lumière qui inonde les pièces, le cachet qu'offrent la cheminée en marbre surplombée d'un immense miroir, les plafonds hauts ou encore le parquet, les peintures aux tonalités actuelles, bref, le confort global de cet appartement tout juste réhabilité dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat contrastent également avec le précédent logement loué par la famille à un propriétaire dieppois connu pour être peu scrupuleux sur la qualité de son patrimoine. « *Ça change du tout au tout !* », confie Nicolas, souriant. Pour 65 euros de loyer supplémentaire par mois, finies l'humidité de la salle de bain, les nuisances liées à la présence des pigeons dans le grenier, les fenêtres qui fermaient mal, le manque d'isolation, les infiltrations dans les parties communes…

Pour ce père de famille qui a récemment trouvé un emploi, pour sa compagne Cindy et leurs quatre enfants, ce déménagement représente un nouveau départ. « *Au niveau du moral, ça va être meilleur !* », lâche Nicolas. L'équipe de l'Opah a une fois de plus rempli sa mission.

Dossier suivant. Il faut poursuivre le travail avec trois objectifs principaux : mettre une offre locative de qualité à disposition de la population du centre ville ; restaurer le patrimoine architectural du XVIII[e] siècle (encadré depuis 1996 par une ZPPAUP, Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) ; lutter contre l'habitat indigne et remettre sur le marché les logements vacants.

Groupe des élus Communistes et Républicains

Faire vivre les solidarités locales, qui plus est dans un contexte de crise touchant durement l'emploi et le pouvoir d'achat d'une très grande majorité des Dieppois, est une volonté politique clairement portée par l'équipe municipale autour de votre maire Sébastien Jumel et de son adjoint en charge des Solidarités, François Lefebvre.

Il ne s'agit pas seulement de venir en aide aux plus démunis, à toutes celles et à tous ceux qui vivent ou survivent en dessous du seuil de pauvreté en étant frappés chaque jour davantage par les politiques gouvernementales, il s'agit aussi de faire en sorte que les classes moyennes, ceux qui payent pour tout sans avoir le droit à grand chose, puissent bénéficier d'un soutien municipal adapté à leurs revenus, dans leur vie quotidienne.

C'est l'objet de la réforme des tarifs municipaux conduite depuis plusieurs mois et appliquée depuis le 1er juin.

Dans différents domaines comme la restauration scolaire, les centres de loisirs, le portage des repas à domicile pour les personnes âgées, ou demain l'école de musique, chacun pourra payer un tarif plus juste, plus adapté, plus personnalisé.

Grâce à la suppression des effets de seuils qui avaient comme conséquence de vous faire passer d'une tranche de tarif à une autre pour quelques euros seulement, grâce à une baisse de la grille tarifaire pour la grande majorité des usagers, cette réforme va permettre à de très nombreux foyers de payer moins pour un service dont la qualité est maintenue voire amplifiée.

Ajoutée à cela une simplification des démarches et des documents à fournir pour obtenir votre quotient familial, cette réforme porte en elle une des valeurs fortes de notre engagement : instaurer une véritable justice sociale au niveau des services municipaux de la Ville de Dieppe.

Groupe des élus Socialistes et de la Société Civile

Un projet de décret doit être soumis prochainement au Conseil d'État, modifiant l'accueil d'enfants de moins de six ans. Le mois dernier, le personnel municipal de la petite enfance a manifesté à Dieppe son désaccord face à ce décret : les modifications entraîneront une dégradation inacceptable de la qualité d'accueil des jeunes enfants, il s'agit notamment de diminuer de 50 à 40 % la proportion des professionnels les plus qualifiés dans les établissements et services d'accueil des jeunes enfants (crèches, multi-accueils…), d'augmenter les capacités d'accueil en surnombre à 20 %, au lieu de 10 % actuellement, d'inclure les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants pour un quart de leur temps de travail, d'officialiser la création des "jardins d'éveil" (8 000 places d'ici 2012) pour les enfants de deux à trois ans, prévoyant un taux d'encadrement d'un adulte pour 8 à 12 enfants au lieu d'un pour 8 enfants du même âge actuellement pratiqué dans les crèches. Plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, c'est moins de disponibilité et d'attention, plus d'insécurité matérielle et affective, plus de stress pour les professionnels ! Les mesures du décret s'ajoutent à d'autres régressions en cours pour la qualité d'accueil des jeunes enfants et les conditions de travail des professionnels. Une politique publique ambitieuse pour la petite enfance constitue un investissement pour l'avenir. Elle doit permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière. Les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil et l'école maternelle convergent vers une dégradation du service d'accueil de la petite enfance, au détriment des attentes des familles et des besoins fondamentaux des enfants. Nous apportons notre soutien au personnel municipal de la petite enfance, et demandons le retrait du nouveau décret Morano sur l'accueil collectif des jeunes enfants, ainsi que l'ouverture de négociations sur l'ensemble du dossier de l'accueil de la petite enfance.

Groupe des élus Verts et Ouverts

Ce mois-ci, nous rapportons les préoccupations de l'association "Sortir du Nucléaire". Le nucléaire, plus de risques et moins d'emplois…

Le nucléaire n'est pas une industrie banale. Pour produire de l'électricité, une centrale nucléaire utilise de l'uranium enrichi dont la toxicité est considérable. Pour cette raison, la centrale est divisée en deux parties indépendantes avec des pertes considérables entre ces deux parties (de 4 500 MW à 1 650 MW).

Une centrale nucléaire a un impact considérable sur l'environnement : prélèvements d'eau massifs ; rejets de produits dangereux ; et rejets thermiques en mer qui modifient la faune et la flore. Une centrale produit surtout des déchets qui concentrent pour des durées extrêmement longues une radioactivité très nocive. Une centrale enfin n'est jamais sûre.

Des alternatives existent. Au Danemark, depuis près de dix ans, l'industrie éolienne est fortement génératrice d'emplois. En Allemagne, le nombre d'emplois dans l'éolien a dépassé depuis environ un an le nombre total d'employés du secteur nucléaire. L'étude des "7 vents du Cotentin" montre que tout cela peut être développé ici. Dans l'Ouest, Le développement des économies d'énergie permettrait d'économiser près de 7,5 TWh pour un coût d'1 milliard d'euros. Et ce seraient des milliers de petites entreprises artisanales de l'habitat qui auraient durablement du travail ; le développement des énergies renouvelables qui valorisent des ressources locales (bois, éolien, biomasse…) permettrait de créer plus de 10 000 emplois pour un coût estimé à 1 500 milliards d'euros, le tiers du budget de l'EPR. Les énergies renouvelables sont des énergies "propres" qui ne présentent aucune menace sur l'environnement et la santé. Elles permettent de produire une électricité de proximité qui répond aux besoins réels des usagers. Les énergies renouvelables ne provoquent ni de catastrophe, ni de déchets dont on ne sait que faire.

Groupe des élus Dieppe Ensemble

Lors du conseil municipal du 2 avril dernier, nous avons voté contre le budget 2010 proposé par le Maire. Ce budget de mi-mandat est un budget de déclin et de régression.

Il est marqué par une nouvelle hausse des impôts locaux : + 40 % de la taxe des ordures ménagères, soit + 100 % en deux ans !

Cette flambée des impôts locaux pèse lourd sur le pouvoir d'achat des Dieppois, en pleine crise économique. Pour un couple avec un enfant, en moyenne, cela représente 375 euros en plus d'impôts municipaux par an. Le maire prend les Dieppois pour des vaches à lait !

Ces augmentations successives sont injustes et ne s'accompagnent pas de projets structurants pour la ville. Elles frappent indifféremment tous les Dieppois, retraités, chômeurs ou actifs. Elle touche plus durement les habitants du Val Druel et du plateau de Neuville dont les bases locatives sont trop élevées.

Les grands équilibres budgétaires de la ville sont dangereusement dans le rouge. Les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Cette année, le budget n'est équilibré que par une astuce comptable totalement artificielle. Cela pose la question de sa sincérité.

À cette fuite en avant financière, s'ajoute une situation politique inquiétante. La majorité municipale est minée par ses divisions. Le Maire veut tout décider tout seul. Il est en conflit avec le personnel municipal. Il est en conflit avec la Communauté d'agglomération. Il est en conflit avec le Syndicat du port. Pendant ce temps, sur le front de l'emploi, notre ville continue de régresser.

Groupe des élus Centristes

Le Nouveau Centre est attentif aux dossiers liés au développement économique de notre Ville et doit reconnaître que ceux-ci tardent à aboutir. Depuis toujours, nous défendons l'idée que le développement démographique de Dieppe est la meilleure façon de faire supporter aux habitants les coûts des structures comme la piscine et le centre culturel. Il est grand temps de lancer l'aménagement de Dieppe sud avec un projet résidentiel et de services en entrée de ville.

Toutefois, il est urgent de connaître l'évolution du dossier Uralchem, qui risque fort d'impacter l'attractivité de notre Ville, l'intérêt et la confiance des investisseurs.

La période estivale commence et le partenariat avec Dieppe Maritime est un atout de communication et de développement. Inscrit aux projets de l'Agglomération, nous attendons l'implication de la ville dans le remodelage de la plage afin de redonner un coup de jeune à notre station balnéaire. Le port de plaisance et son futur port à sec, le Tour de France à la Voile donnent à Dieppe une dimension nationale voire européenne.

Mais nous constatons que des efforts restent à faire en matière de propreté des espaces publics et que l'image donnée aux touristes n'est pas toujours positive. Les abords du Château-Musée, lieu hautement visité, sont parsemés de détritus.

Soyons vigilants et ne détériorons pas l'image de Dieppe !

Rubrique publiée conformément à la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité.
Les propos tenus dans les colonnes de cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

Le Pavillon bleu flotte sur Dieppe

L'écolabel environnemental et touristique récompense la politique dieppoise en faveur du développement durable.

C'est la nouvelle qui accompagne l'ouverture de la saison estivale. Le Pavillon bleu flotte de nouveau sur la plage de Dieppe. Éric Tavernier, adjoint au Maire en charge du Développement durable, voit à travers cette distinction européenne *« une récompense de la démarche globale menée par la Ville de Dieppe en termes de développement durable »*.

Car s'il est basé sur une excellente qualité de l'eau, cet écolabel décerné par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent des actions pour l'amélioration de la qualité de l'environnement. La politique en matière de gestion des déchets, de gestion de l'eau, les efforts en faveur de l'éducation à l'environnement, de l'accessibilité... comptent parmi les critères étudiés par le jury. À ce niveau, Dieppe ne manque pas d'arguments (voir éclairage ci-contre).

Symbole d'une qualité environnementale exemplaire, le Pavillon bleu est aussi un label à forte connotation touristique. *« Notre démarche bénéficie d'abord aux Dieppois, mais elle s'inscrit aussi dans le cadre touristique. Des études réalisées par Maison de France et l'Agence française de l'ingénierie touristique montrent qu'une excellente qualité de l'environnement devient une valeur ajoutée dans le choix des destinations de vacances. C'est un critère considéré et de plus en plus apprécié par les touristes européens et particulièrement ceux d'Europe du Nord »*, commente Vérane Legrand. Le défi pour l'adjointe au maire en charge du Tourisme, c'est maintenant *« de conserver cet éco-label »*.

Car les exigences liées à la directive européene sur les eaux de baignade vont aller crescendo. Dans cette perspective, l'attribution du Pavillon bleu au port de Dieppe est pour Éric Tavernier de bon augure pour l'avenir : *« De nouvelles normes plus contraignantes encore vont être instaurées au niveau de la qualité des eaux de baignade à compter de 2015. Les seuils actuels seront divisés par quatre et le jury tiendra compte des données en termes de pollution microbienne sur quatre ans. La recherche de qualité des eaux du port et la mise en place d'un profil de vulnérabilité des rivières seront alors précieuses »*.

Éric Tavernier et Vérane Legrand, adjoints au Maire respectivement chargés du Développement durable et du Tourisme, ont travaillé de concert avec le service Tourisme pour obtenir le Pavillon bleu.

Le Pavillon bleu assure les estivants de la qualité des eaux de baignade et des équipements mis à leur disposition..

ÉCLAIRAGE

Récompense d'une approche environnementale globale

Les découvertes littorales proposées par l'Estran, les projets éco-écoles mis en place à destination de quatorze classes, le nettoyage quotidien des plages, la mise à disposition des personnes handicapées de fauteuils flottants pour la baignade, la reconduction du dispositif d'accompagnement à la baignade des personnes à mobilité réduite... et le projet d'installation d'un tapis d'accès à la mer comme solution face à la formation des crêtes de galet ont pesé dans la décision du jury d'attribuer le Pavillon bleu à la plage de Dieppe. Avec cet écolabel, c'est l'approche globale de la Ville de Dieppe en matière de développement durable qui est récompensée.

Gestion active des eaux de baignade

En plus des prélèvements obligatoires de la DDASS, Dieppe est une des rares plages qui dispose d'une gestion active de la qualité des eaux de baignade certifiée. Mené conjointement avec l'Agglo Dieppe-Maritime, ce dispositif s'appuie sur des contrôles supplémentaires et un profil de vulnérabilité des plages. Les risques de pollution microbienne sont recensés et en cas d'alerte, les plages peuvent être fermées.

Deux immeubles dans le défi du tri

Afin de dynamiser le tri sélectif des déchets dans les zones d'habitat collectif, une opération de redynamisation est expérimentée dans les immeubles Ampère et Arago, à Neuville.

Trier ses déchets est aujourd'hui une pratique relativement simple à mettre en œuvre. Mais parfois, faute de place dans les logements ou pour des questions de facilité, cet écocomportement est écarté. Sans stigmatiser, ce constat semble surtout vrai dans les zones d'habitat collectif. Aussi, pour y remédier, la Ville de Dieppe expérimente une opération de redynamisation du tri sélectif en partenariat avec Sodineuf, Oxygène et la Maison des Jeunes de Neuville.

Du 2 au 22 juin, les habitants des immeubles Ampère et Arago, tous deux situés à Neuville, seront sensibilisés par des jeunes du quartier baptisés "petits ambassadeurs du tri" pour l'occasion. Formés par Éric Tavernier, adjoint au Maire en charge de l'Environnement, et des agents du service Déchets, les trois jeunes âgés de dix à treize ans auront pour mission d'expliquer aux habitants des deux immeubles, gérés par Sodineuf, l'importance du recyclage. Ils distribueront des sacs pour le tri ainsi que des plaquettes explicatives sur les déchets concernés.

L'opération consiste également à optimiser les moyens mis à disposition des habitants pour trier leurs déchets. Les colonnes d'apport volontaire implantées au pied des immeubles ont ainsi été remplacées par des bacs jaunes à roulettes. Ceux-ci seront stockés à l'intérieur des immeubles, dans un espace spécialement aménagé pour le tri sélectif. Tous les lundis, veille du ramassage des bacs jaunes, les petits ambassadeurs iront vérifier le tri effectué par les habitants. L'immeuble qui aura le mieux trié ses déchets sur la durée de l'opération remportera un prix valorisant son hall d'accueil.

Les habitants des immeubles Ampère et Arago expérimentent une opération visant à améliorer le tri des déchets en habitat collectif.

EN PRATIQUE : *A l'occasion du lancement de l'opération, le mercredi 2 juin, de nombreuses animations sur la valorisation du tri seront proposées place Henri Dunant à partir de 14 h.*

Un nouveau rythme de collecte à l'essai

Une modification du rythme de collecte des ordures ménagères est expérimentée depuis le début mai sur la tournée Neuville-Puys. Un seul ramassage hebdomadaire y est effectué le mercredi matin au lieu de deux précédemment. Le secteur pavillonnaire sur lequel est mené ce test concerne près de huit cents foyers et comprend notamment l'avenue des Canadiens, le quartier Bonsecours, le lotissement les Goélands, la rue Cité de Limes et Puys.

Cette expérimentation est mise en place dans l'optique d'optimiser le fonctionnement du service Déchets. En effet, le tri sélectif mis en place en novembre 2003 est aujourd'hui bien implanté sur l'ensemble du territoire communal, notamment dans les zones d'habitat individuel. Les déchets recyclables, qui sont collectés une fois par semaine, représentent en volume 50 % de la production de déchets des habitants. La quantité d'ordures ménagères résiduelles a donc fortement diminué et ne justifie plus un ramassage bi-hebdomadaire.

Si les résultats de cette expérimentation sont concluants, la collecte des ordures ménagères une seule fois par semaine pourrait être généralisée à quatre autres tournées présentant les mêmes caractéristiques. La réorganisation des collectes des déchets de l'hypercentre est étudiée dans le même esprit.

Les marges de manœuvre ainsi dégagées pourraient alors permettre de développer d'autres prestations, comme la mise en place d'une collecte spécifique de cartons bruns hors hypercentre ou le tri des encombrants en vue de la création d'une ressourcerie par exemple, tout en diminuant les dépenses du service pour la collectivité. À suivre !

Le passage à une seule collecte hebdomadaire des ordures ménagères est testé sur un secteur de maisons individuelles de la tournée Puys-Neuville.

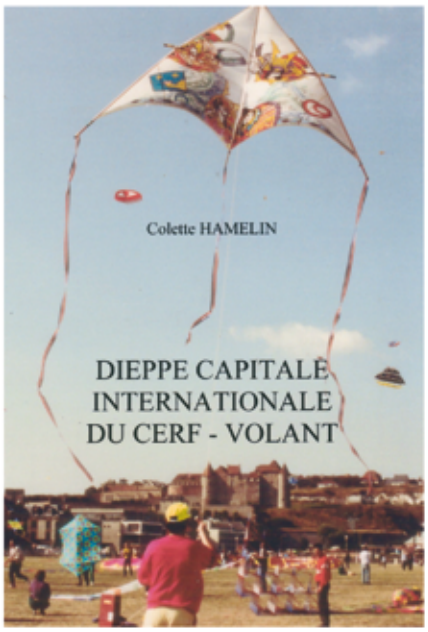

TRENTE ANS DE CERFS-VOLANTS DANS LE CIEL DE DIEPPE

Pour commémorer la trentième année du festival des cerfs-volants à Dieppe et le 16ème Festival, un livre a été préparé, relatant l'histoire et des anecdotes sur les cerfs-volants, qui sera publié prochainement et abondamment illustré (150/160 pages dont 110 d'images sur les différents festivals). Prix de vente fixé à 30€. L'histoire du festival qui a commencé à Dieppe en 1980 s'est poursuivie régulièrement tous les deux ans grâce aux organisateurs compétents. Ce livre est mis en vente dès maintenant par souscription, et vous trouverez ci-dessous un bulletin à remplir et à adresser à Colette Hamelin, accompagné d'un chèque de 30€ prix de vente de ce livre. L'impression du livre étant prévue pour le mois de juillet ce qui permet de cadrer les besoins en quantité.

IMPORTANT : Aucun chèque ne sera remis à l'encaissement avant le 1er juillet période d'impression, et les livres seront remis aux souscripteurs en début de festival. Les commandes seront à adresser à Colette HAMELIN
14 Rue du Petit Enfer - 76200 DIEPPE - Tél. 02 35 84 35 12

Merci par avance de m'aider dans cette démarche afin de conserver un beau souvenir du festival de Dieppe.
(Si, pour une quelconque raison, ce livre ne pouvait être édité, les chèques seraient bien entendu restitués à leur signataire)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - Pour « Dieppe capitale du cerf-volant »

Nom ..... Prénom .....

Adresse, Rue et N° .....

Ville : ..... Tél. .....

Nombre d'exemplaires commandés :chèque : 30€ x ..... = ...

Bulletin à renvoyer à Colette Hamelin, 14 Rue du Petit Enfer - 76200 DIEPPE

Fête du vélo à Dieppe

Tous à vélo à Dieppe les 4, 5 et 6 juin ! Pendant trois jours, Dieppe vivra au rythme de la petite reine.

► **4 juin**, 20h, Fontaine du quai Henri IV : rando vélo et roller.

► **6 juin**, 10h, Fontaine du quai Henri IV : départ d'une visite guidée du centre ville à vélo avec Dieppe Ville d'art et d'histoire. Tarif de 3 à 5 euros. Gratuité pour les moins de 12 ans.

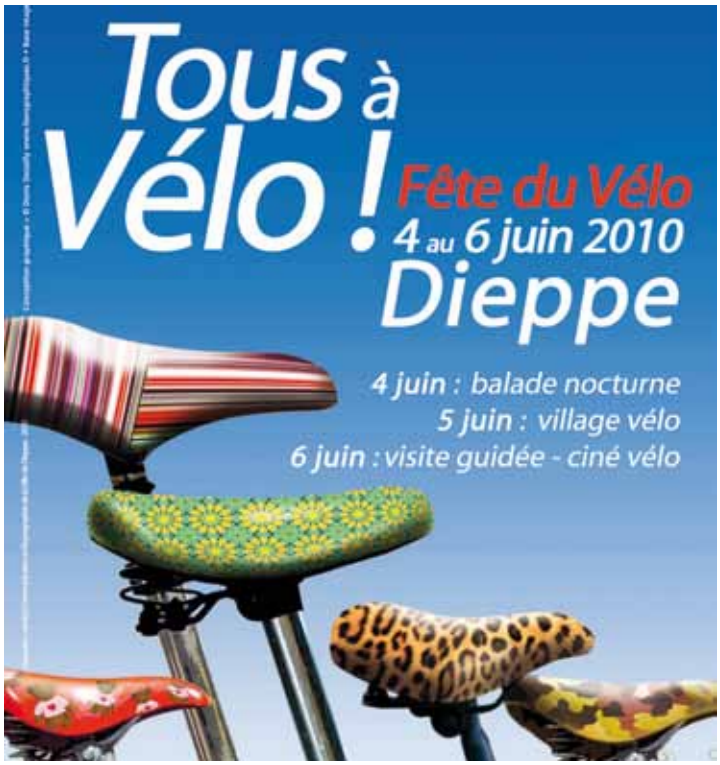

► **5 juin**, 11h-19h, quai Henri IV, village du vélo organisé par la Ville de Dieppe : découverte de cycles électriques, de bicyclettes adaptées aux personnes à mobilité réduite et bourse aux vélos.

► **6 juin**, 14h, 16h30 et 18h30, à DSN : séances cinéma à tarif préférentiel à tous ceux qui viennent en vélo (3 € pour les plus de 25 ans, gratuit pour les moins de 25 ans).

Location de vélos

Vélo service, et ses bicyclettes bleues à la location, est désormais installé à la gare routière, à disposition immédiate des voyageurs. Les tarifs de location de ces vélos tout chemin sont inchangés : 1 heure, 1 euro ; demi-journée, 3,50 euros ; 1 journée, 5,50 euros ; week-end, 10 euros ; 1 semaine, 15 euros ; 1 mois, 24 euros... Des vélos à assistance électrique sont également disponibles au tarif de 3 euros l'heure. Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au samedi et de 10h à 12h et de 13h30 à 18h le dimanche. Tél. : 06 24 56 06 27.

J'emmène mes enfants à l'école à pied ou à vélo

éco geste

Profitez du beau temps pour laisser votre voiture au garage, notamment pour les trajets courts. Pour emmener vos enfants à l'école par exemple, optez pour les éco-déplacements : à pied, à vélo, en roller ou en trottinette. De cette manière, vous ferez des économies et de l'activité physique... et vous ne participerez pas au réchauffement climatique et à la pollution. Surtout qu'en France, 90 % des écoles sont situées à moins d'un kilomètre du domicile. De plus, la circulation automobile intense aux abords des écoles augmente l'insécurité routière.

Se rendre à pied, à vélo, en roller ou en trottinette à l'école comporte donc de nombreux avantages. Ce mode de déplacement permet également d'apprendre à votre enfant à se diriger et le responsabiliser dans la rue.

Vous pouvez aussi organiser avec d'autres parents et la direction de l'école un Pédibus, ces lignes de ramassage scolaire pédestres qui consistent à faire accompagner un groupe d'enfants à pied par des parents d'élèves. Ce dispositif a par exemple été expérimenté l'an dernier entre Les Côteaux et l'école Jacques-Prévert de Neuville.

Quiz développement durable

Etes-vous un bon éco-parent ?

Répondez à ce quiz et envoyez votre bulletin de participation avant le 23 juin au service communication, 24 rue des Maillots, 76 200 Dieppe. Le gagnant tiré au sort parmi les bonnes réponses recevra un composteur individuel ou une poubelle à double bac.

1 - Opter pour les éco-déplacements contribue à limiter la pollution et le réchauffement climatique.

☐ vrai ☐ faux

2 - En France, 90 % des écoles sont situées à moins d'un kilomètre du domicile.

☐ vrai ☐ faux

3 - Accompagner ses enfants à l'école à pied ou à vélo contribue à diminuer l'insécurité routière aux abords des écoles.

☐ vrai ☐ faux

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Le gagnant du quiz du mois dernier est Alain Ménager de Neuville.

1. Pour respecter le protocole de Kyoto, d'ici 2050, la France s'est engagée à diviser ses émissions de gaz à effet de serre **par quatre**
2. Une maison équipée de panneaux solaires photovoltaïques est capable d'alimenter **cinq foyers de taille moyenne**
3. Un investissement éco-responsable permet de réduire la consommation d'énergie tout en faisant des économies. **Vrai**

Le maintien des classes dieppoises est obtenu

La mobilisation contre les fermetures de classe a largement pesé dans les décisions de l'Inspection académique de maintenir le nombre de postes d'enseignants dans les écoles dieppoises à la rentrée prochaine. Elle a notamment influé auprès de l'Inspecteur d'Académie lors du Comité départemental de l'Éducation nationale qui s'est tenu le 2 avril.

Au cours du CDEN au sein duquel siègent administration, syndicats, parents d'élèves et élus, celle-ci a contribué, en complément des arguments développés, à faire revenir Roger Savajols sur sa position initiale de fermer une classe à l'école Michelet. S'il a effectivement arrêté la suppression d'un poste sur cet établissement, il a toutefois accordé en lieu et place un "moyen provisoire", comme il se dit dans le jargon. *« Cela signifie qu'un enseignant va être affecté pour un an. Cette alternative fragilise un peu l'école, mais va lui permettre de fonctionner dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui »*, se satisfait Marie-Luce Buiche, déléguée du SNUIPP, le plus important syndicat d'enseignants du 1er degré.

De nouvelles batailles à mener dès la rentrée

S'il y a des raisons de se satisfaire du maintien du nombre de classes à Dieppe pour l'année 2010-2011– à l'issue de l'Ilcere (Instance locale de concertation sur l'évolution des réseaux des écoles) qui s'est tenue en janvier, des menaces de fermeture pesaient sur les maternelles Vauquelin, Delaunay et de Broglie ainsi que sur les écoles élémentaires Michelet et Delaunay – rien n'est définitivement acquis et il faudra sûrement à nouveau se mettre en posture de résistance l'an prochain.

Car si cette année, la suppression à l'échelle de l'Hexagone de seize mille postes dans l'Éducation nationale – conformément à la logique gouvernementale du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux – a fait moins de remous puisqu'elle s'accompagne de l'intégration directe des lauréats du concours 2009 de professeurs des écoles, sans qu'ils suivent l'année de formation à l'IUFM comme précédemment, les Inspections d'académie auront moins de latitude dès l'an prochain.

À plus brève échéance, reste toutefois à la communauté éducative et aux élus une bataille à mener pour obtenir la réouverture de la classe fermée à Desceliers l'année passée, puisque les effectifs prévisionnels sont à la hausse.

La classe fermée l'an passé à l'école Desceliers pourrait rouvrir en septembre.

ÉCLAIRAGE

Suppression de postes dans les collèges et lycées dieppois

Au niveau des collèges et des lycées dieppois, le problème de la dotation horaire globale persiste et inquiète le corps enseignant. Les collèges Delvincourt et Braque sont particulièrement touchés : le premier perd 35 heures, soit l'équivalent de deux postes d'enseignants, et le second rend 60 heures, soit quatre postes. A contrario, les collèges Camus et Dumas gagnent des heures, mais moins que prévu initialement par rapport au nombre d'élèves. *« En règle générale, tous les établissements sont perdants,* analyse Serge Tarlié, *représentant syndical du SNES-FSU. Le collège Camus, par exemple, accueillera à la rentrée 2010 douze élèves en plus, mais ne bénéficiera que de neuf heures supplémentaires par semaine, au lieu de seize. Il ne sera donc pas possible de créer un deuxième groupe de langue ou de dédoubler les cours de technologie pour alléger certaines classes ».* Pour la rentrée 2010, les établissements dieppois ne sont donc pas épargnés par la suppression nationale de 5 200 postes du second degré. De même pour les lycées, puisque Neruda subit l'application de la réforme Châtel concernant l'enseignement technologique et perd ainsi cinq postes alors que les effectifs sont constants.

En attendant une nouvelle organisation, la Ville continuera d'assurer cet été l'accueil en centre de loisirs.

Accueils de loisirs : réorganisation envisagée

La Municipalité étudie avec le monde associatif la mise en œuvre d'une nouvelle organisation des accueils de loisirs pour la rentrée.

Une nouvelle répartition de la gestion des accueils de loisirs sans hébergement est actuellement en réflexion. Celle-ci pourrait être mise en œuvre dès septembre. Les accueils maternels pourraient alors être maintenus en régie municipale tandis que les accueils élémentaires seraient répartis entre différentes associations, selon les quartiers. Ainsi l'Association dieppoise pour le développement des loisirs éducatifs (ADDLE) gérerait le centre ville et le Pollet, la Maison Jacques-Prévert assurerait les accueils sur Janval et la Maison des jeunes de Neuville ceux du Val Druel et de Neuville.

Des rencontres avec les différentes structures sont prévues prochainement pour établir un socle commun concernant notamment la tarification, la rémunération des personnels, les horaires d'ouverture ainsi que l'offre d'accueil (journée ou demi-journée).

En attendant, la Ville de Dieppe propose le même accueil que les années précédentes dans les écoles maternelles Blainville, Triolet et Broglie pour les enfants âgés de trois à six ans, et les écoles élémentaires Sévigné, Prévert, de Broglie et Camille-Claudel pour les enfants âgés de six à onze ans.

Durant juillet-août, les centres d'accueil sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, avec une extension possible pour les parents qui travaillent de 8h à 18h. En plus des animations sportives et culturelles habituelles, un projet sur le thème des Vikings en collaboration avec la communauté du Petit Caux est en cours de réalisation : banquet viking et défilé des Drakkars à Derchigny, balade en mer...

Le seul changement pour le moment concerne les tarifs. Les tarifs journaliers des accueils de loisirs sans hébergement et hors restauration ont en effet été revus et votés lors du Conseil municipal du 2 avril. Ils sont applicables depuis le 1er juin. Si vous avez déjà inscrit vos enfants, vous recevrez une nouvelle tarification.

EN PRATIQUE : ***pour toute inscription en accueil de loisirs ou renseignement sur la nouvelle tarification, se rapprocher du service Éducation et Enfance à l'Hôtel de Ville. Celui-ci est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Par téléphone, contacter le 02 35 06 62 53.***

Mers et marines entretient la culture maritime

Honorer le souvenir des marins disparus est une des constantes du Cercle maritime de Dieppe. Le jeudi 10 juin, l'association demande à la population de rendre hommage aux marins disparus en mer lors du dépôt de gerbe au monument érigé en leur honneur en 2001, sur la jetée Ouest. Cependant, pour que la culture maritime persiste, elle doit être entretenue. C'est pourquoi le Cercle Mers et Marines participera aux Fêtes des quatre ports et organisera le 15 juin, à la salle de spectacle du Drakkar, la projection de documentaires en direction des scolaires. Cinq cents élèves dieppois verront deux films : l'un sur les îles bretonnes, l'autre sur la pêche aux Kerguelen. A l'issue de la projection, ils recevront un cadeau à connotation maritime, offert par la Ville. À 20h30, suivra une séance tout public, également au Drakkar.

© Cercle Mers et Marines

Entretenir la culture maritime est un objectif majeur du Cercle Mers et Marines.

EN PRATIQUE : ***tarif de la projection tout public : 5 euros, gratuit pour les moins de 12 ans. Réservation le mardi après-midi de 14h30 à 18h à la Maison des Associations, 14 rue Notre-Dame***

Triathlon de Dieppe le 13 juin

Le 2e triathlon de Dieppe 2010, organisé par le club des Piranhas, se déroulera le dimanche 13 juin. Cette épreuve est ouverte à tous à partir de la catégorie "minimes" licenciés et non licenciés. L'enchaînement est constitué de natation en mer, de vélo en centre ville et de course à pied sur le front de mer. Le circuit emprunté par cette épreuve sera fermé à la circulation de 10h30 17h. Renseignements et inscriptions auprès de Charlotte Gauchet par téléphone (06 82 12 51 98), par courriel (charlottegauchet@hotmail.com) ou via Internet (www.club-piranhas.com).

Tournoi de volley

Dieppe en-volley-vous organise son tournoi des Green galets le samedi 12 juin sur les pelouses de la plage. Vingt-cinq équipes sont attendues.

Randonnée des trois vallées

Le Club des cyclotouristes dieppois organise sa 38e randonnée des trois vallées le 13 juin. Parcours cyclos de 25 à 200 km, VTT de 50 km et marche de 15 km. Départ du gymnase Desjardins, rue Léon Rogé. Inscriptions sur place de 6h à 11h. Renseignements auprès de Michel Lefebvre au 02 32 90 15 39.

@ toutes les infos sur http://cdc-dieppois.ffct.org

« Avec les copains »

Les Bleus réussiront-ils à faire vibrer leurs supporters durant la Coupe du Monde ? Alexandre Dijkman suivra leur parcours avec ses amis.

Mercredi, 17h15, stade Pierre de Coubertin. Alexandre Dijkman, crampons aux pieds, attend patiemment le début de l'entraînement. Le milieu gauche du Neuville AC, catégorie benjamin, se livre timidement au jeu des questions, mais s'exprime sans réserve sur le terrain. *« Je prends beaucoup de plaisir à jouer au football,* explique-t-il. *Avant, je jouais dans la rue avec mes copains et j'ai fini par m'inscrire au club il y a quatre ans ».* Ancien judoka, grand et menu, cet ado de treize ans change du tout au tout ballon au pied. Sur le pré, il entraîne et motive ses coéquipiers. Fan du PSG et de Barcelone, Alexandre envisage une carrière dans le football. *« Je suis un passeur décisif. J'observe et je préfère donner le ballon plutôt que de marquer. J'aimerais aller loin si j'en ai l'occasion »,* confie le joueur neuvillais.

Généreux sur le terrain, Alexandre l'est aussi en dehors. Son coach ne tarie pas d'éloges sur ce *« jeune footballeur sérieux, dynamique et à l'écoute de ses coéquipiers ». « Il est toujours présent. Même quand il est blessé, il vient aux entraînements et aux matchs pour soutenir son équipe,* explique Patrick Courtet. *Il a des qualités importantes pour pratiquer un sport collectif ».*

L'esprit d'équipe est ce qui importe le plus à Alexandre. *« C'est assez facile. On est tous copains,* précise-t-il. *On est là pour se donner à fond et s'amuser ».* Et ça marche, puisque l'équipe est troisième du classement général des benjamins du district. *« C'est peut-être ce qui manque à l'équipe de France aujourd'hui »* dit-il en riant. S'il ne fait pas de pronostic sur le vainqueur de la prochaine Coupe du Monde, il suivra de très près les résultats et regardera les matches *« chez moi ou au club, je ne sais pas trop pour l'instant, mais avec les copains, ça c'est sûr! ».*

A l'image d'Alexandre Dijkman, le NAC attache beaucoup d'importance aux valeurs du sport collectif.

ÉCLAIRAGE
Club formateur

Le Neuville athlétique club (NAC) est un club formateur de quartier créé en 1969. Rigueur et discipline sont de mises au sein de cette association où règne une bonne ambiance. Le NAC compte aujourd'hui 210 licenciés. Le club propose en août un stage de foot aux licenciés ou joueurs de Neuville, âgés de 8 à 13 ans. Informations et inscriptions au 02 35 84 05 08.

Le FCD initie les jeunes dans les quartiers

Près d'une trentaine de jeunes du Val Druel ont assisté à une séance d'entraînement dirigée par trois joueurs du FCD le 18 avril. Cette session d'entraînement s'est déroulée sur le terrain de la Banane, au cœur du quartier. Les enfants, dont la plupart suivent des entraînements réguliers avec les bénévoles de Loisirs amitié, n'ont pas caché leur fierté d'être entraînés par Wilfried Harand, Mélic Larbi et Julien Harrouard du FC Dieppe. Sur le bord du terrain, Michaël Pajot, conseiller municipal délégué à l'Animation sportive des quartiers, et Nono Henri, le président de l'association Loisirs amitié, étaient présents pour encourager les jeunes joueurs.

Des sessions identiques se sont déroulées le 26 avril au stade Robert Vain de Neuville, le 10 mai à la Ferme des hospices et le 31 mai aux Bruyères. Ces animations, fort appréciées des jeunes, sont soutenues par la Municipalité et le Conseil général, avec lesquels le FCD a signé une convention de partenariat.

Fête de la musique

La Fête de la musique démarrera au rythme des percussions brésiliennes de quatre-vingt-dix collégiens dieppois le 21 juin à partir de 17h à la Fontaine du quai Henri IV. Suivra du Hip Hop avec *Un Notre Parfum*. Les cinq Dieppois qui s'entraînent depuis 2009 à la Maison des associations ont créé la surprise en remportant le Tremplin jeunes du Conservatoire le 15 mai dernier. Les *Asheton Martins,* le groupe de rock juvénile qui a remporté le second prix du tremplin sera de la partie.

Autre temps fort, le bal républicain avec les Grandes Bouches, à 21h quai Henri IV. Ce trio toulousain au répertoire aiguisé mêle swing et chansons à textes incisifs.

Les élèves du Conservatoire Camille Saint-Saëns présenteront leur travail de l'année sur le podium installé au Puits-Salé de 17h à 23h Au programme : orchestre à vents, concert autour du répertoire des Beatles et musiques actuelles.

Les collègiens dieppois donneront le coup d'envoi de la Fête de la musique le 21 juin à 17h quai Henri IV.

Dansez Vikings ! 4, sur des airs brésiliens

Le 19 mai, les 90 collégiens dieppois qui se sont formés à la percussion avec Agogô percussions ont fait une ultime répétition avant Dansez Vikings !4

Dansez Vikings ! 4 s'annonce percutant. Le 5 juin, entre 15h et 16h30, place Henri Dunant, les jeunes des quatre collèges de Dieppe, les Stapélies, les enfants de l'Union sportive de l'enseignement primaire, les danseuses de la Maison des jeunes, les amateurs de danse du conservatoire Camille Saint-Saëns, ainsi que les adultes des associations Maison des jeunes et Oxygène organisent un grand rassemblement ponctué de musique brésilienne et de danse. Initié par DSN, le défilé partira à 15 h du collège Camus pour atteindre vers 16 h la place Henri Dunant, où le groupe Agogô percussions entonnera le final. Toute la journée, de multiples associations animeront le village associatif installé sur la place centrale de Neuville. On y trouvera des jeux, de l'info et de quoi se restaurer.

VU

Les mystères de Dieppe, sorte de Cluedo géant, organisé pour la première à fois Dieppe, a attiré cent cinquante détectives amateurs. Soixante d'entre eux ont résolu l'énigme et découvert l'assassin de Philibert Lepic.

Neuf cents personnes ont participé aux circuits pédestres et cyclistes de "1, 2, 3 à vous de jouer".

Rando roller le 4 juin

La deuxième rando roller et vélo organisée par la Ville est programmée le vendredi 4 juin. Rendez-vous à la Fontaine sur le quai Henri IV dès 20 h. Départ à 20h30 pour une balade conviviale dans une ville délestée de la circulation automobile et encadrée par les policiers municipaux. Ce moment festif se clôturera par un pot à l'Hôtel de Ville vers 22h30.

NEUVILLE

Vide grenier à Camus

Le vide grenier du collège Camus est programmé le 5 juin de 8h à 18h. Le tarif du mètre linéaire est de 3 euros. Inscriptions jusqu'au 3 juin au secrétariat de Collège Camus entre 9h et 17h. Tél. : 02 35 06 85 60.

JANVAL

Foire à tout de la MJP

La Maison Jacques-Prévert organise une foire à tout le dimanche 6 juin. 2,50 € le mètre. Inscription auprès de la MJP, rue Montigny.

VAL DRUEL

Si tu vas au Val Druel…

Percussions brésiliennes, repas exotique : la Fête du Val Druel, prévue le 19 juin, prendra cette année des airs de carnaval…

La 19e fête du Val Druel se déroulera le 19 juin. Pour la première fois de son histoire, les écoles du quartier y seront donc associées, par le biais d'un stand et de concerts, donnés par la chorale et la Val Druel Académy. Ce sont d'ailleurs cinq écoliers qui ont conçu le dessin de l'affiche finalisée par le service Communication. Coordonnée par le tout nouveau centre social, elle a donné lieu à de nombreuses réunions préparatoires, s'appuyant notamment sur les associations de quartier (Loisirs amitié, Human asso, Shy'ms, Arlequins) dont elle met le savoir-faire en valeur.

Cette année, la fête a pour thème le carnaval et l'un des clous des spectacles sera une Batucada brésilienne jouée par une soixantaine d'élèves du conservatoire Camille Saint-Säens. Ces percussions brésiliennes rythmeront les prestations des jongleurs des Saltimbanques de l'impossible.

Les personnes fréquentant les ateliers loisirs créatifs du centre social ont préparé des décors pour le repas. Celui-ci revêtira des saveurs exotiques et sera cuisiné par des habitants, guidés par un traiteur.

Des services de la Ville participent aussi activement à l'événement. La ludothèque ouvrira son espace aux spectacles créés par les élèves de l'atelier conte animé par Tony Laloyer et au "Spectacle de Dame", des saynètes du quotidien écrites et jouées par le groupe de femmes animé par Fatima Mézeraï. Le service Animation sports amènera mini-karts et trampolines. L'Espace ados proposera tennis de table, baby-foot et jeux en bois.

Les habitants du Val Druel ont rendez-vous pour la fête du quartier le 19 juin.

VAL DRUEL

L'Espace ados se muscle

La salle de musculation de l'Espace ados du Val Druel devrait ouvrir la deuxième semaine de juin, dès la livraison du matériel. On y trouvera un banc de musculation, du matériel de fitness et de remise en forme. En journée, la salle sera ouverte aux habitants du Val Druel, mais aussi aux Dieppois qui le désirent, moyennant une participation symbolique. À partir de 17h, elle sera accessible aux jeunes, par tranches horaires. Cette opération, qui émanait d'une demande des habitants, a pu voir le jour grâce à la coopération de la Ville de Dieppe, qui a remis les locaux en état, et de la Fondation Auchan pour les jeunes, qui a financé les 15 000 euros de matériel. Pour plus de renseignements : 02 35 40 42 87.

Horaires des marées

du 7 juin au 7 juillet

Date	Pleines Mers						Basses Mers			
	Matin	haut	Coef	Soir	haut	Coef	Matin	haut	Soir	haut
7 L	8 00	7,10	41	20 36	7,35	44	2 11	2,70	14 43	2,55
8 M	9 06	7,35	47	21 36	7,65	51	3 16	2,50	15 47	2,35
9 M	10 03	7,70	55	22 28	8,00	59	4 18	2,20	16 47	2,05
10 J	10 54	8,05	64	23 14	8,35	69	5 14	1,85	17 41	1,75
11 V	11 41	8,40	73	23 59	8,65	77	6 06	1,55	18 30	1,50
12 S	-- --	-- --	--	12 26	8,70	81	6 55	1,25	19 17	1,30
13 D	0 42	8,90	85	13 11	8,90	87	7 43	1,05	20 04	1,15
14 L	1 27	9,05	89	13 57	9,05	90	8 31	0,90	20 51	1,05
15 M	2 13	9,15	91	14 44	9,10	91	9 19	0,80	21 37	1,05
16 M	3 00	9,10	89	15 32	9,00	88	10 06	0,85	22 25	1,15
17 J	3 49	8,95	85	16 22	8,80	82	10 53	0,95	23 13	1,30
18 V	4 40	8,70	79	17 14	8,55	75	11 42	1,20	-- --	-- --
19 S	5 34	8,35	71	18 09	8,25	67	0 04	1,55	12 34	1,45
20 D	6 33	8,05	64	19 11	8,05	61	0 59	1,75	13 31	1,75
21 L	7 39	7,85	59	20 18	7,95	58	2 01	1,95	14 36	1,95
22 M	8 51	7,75	58	21 28	8,00	59	3 09	2,00	15 44	2,00
23 M	10 00	7,90	61	22 29	8,15	63	4 17	1,90	16 50	1,90
24 J	11 00	8,10	66	23 23	8,35	69	5 20	1,75	17 48	1,75
25 V	11 52	8,30	72	-- --	-- --	--	6 15	1,55	18 39	1,65
26 S	0 10	8,55	74	12 37	8,50	76	7 03	1,40	19 23	1,50
27 D	0 52	8,65	77	13 17	8,60	78	7 46	1,30	20 04	1,40
28 L	1 30	8,70	79	13 55	8,70	79	8 26	1,20	20 43	1,40
29 M	2 07	8,75	78	14 31	8,65	77	9 04	1,20	21 19	1,45
30 M	2 43	8,65	76	15 06	8,60	74	9 39	1,30	21 52	1,60
1 J	3 18	8,50	72	15 41	8,40	69	10 10	1,45	22 23	1,75
2 V	3 52	8,25	66	16 15	8,15	63	10 40	1,70	22 54	1,95
3 S	4 27	8,00	59	16 49	7,90	56	11 13	1,90	23 31	2,20
4 D	5 04	7,70	52	17 30	7,65	48	11 52	2,15	-- --	-- --
5 L	5 49	7,40	45	18 20	7,40	43	0 15	2,45	12 39	2,45
6 M	6 46	7,15	41	19 24	7,25	40	1 08	2,60	13 36	2,65
7 M	8 01	7,10	41	20 40	7,35	43	2 11	2,70	14 46	2,65

Un atelier informatique autogéré

Le premier atelier informatique inter-quartiers autogéré par les habitants s'est constitué au Val Druel au mois de mars. Originaires du Val Druel, du Pollet et de Neuville, les participants, qui ont suivi des ateliers d'informatique encadrés par les animateurs des ateliers multimédia les années précédentes, échangent désormais leurs connaissances une fois par semaine. Si l'expérience est concluante, ils transmettront leur savoir-faire aux habitants n'ayant pas eu accès à la formation initiale dès septembre prochain.

Les séances de l'atelier informatique se tiennent dans un esprit convivial et solidaire.

Tour de France à la voile

Le Tour de France à la voile fera étape à Dieppe du 2 au 4 juillet. La flotte des Mumm 30 accostera le 2 juillet dans l'après-midi pour reprendre la mer le 4 juillet vers 17h. Deux parcours sont prévus les 3 et 4 juillet à partir de 10h. De multiples animations dont programmées sur le village ouvert jusqu'à 22 heures sur le quai Henri IV.

@ toutes les infos sur www.tourvoile.fr

Les habitants s'approprient les Points info quartier

Les Points info quartier sont disséminés dans toute la ville. Prenez le temps de les regarder : ils s'adressent à vous.

Quarante-deux Points info quartier ont fait leur apparition à Dieppe, sous forme de totems ou de panneaux muraux. Ce nouveau média municipal mensuel, destiné à mieux informer les habitants sur les manifestations prévues dans leur quartier, qu'elles soient organisées par la Ville, les structures culturelles ou sportives, ou encore les associations, émane d'une demande des habitants apparue dans les groupes de travail participatifs de démocratie locale.
Les journaux muraux affichés contiennent des informations spécifiques à chacun des cinq quartiers, correspondant aux périmètres des Conseils de quartier.
Pour préparer l'édition du mois de juin, des membres des Comités de liaison ont travaillé sur leur contenu en lien avec les animateurs des ateliers multimédias. Ils ont pu hiérarchiser les événements, décider de ce qu'ils souhaitaient mettre en valeur, apporter des informations, des photos... bref, faire des Points info quartier leur propre outil et ainsi s'impliquer encore plus dans la vie de leur quartier.
Prenez le temps de regarder ces PIQ de près. C'est à vous qu'ils s'adressent.

Petit matin ensoleillé aux abords du pont Colbert.

Anthony Buquet, le boxeur du Ring olympique dieppois n'a pas résisté aux coups de son adversaire lors de sa demi-finale du championnat de France

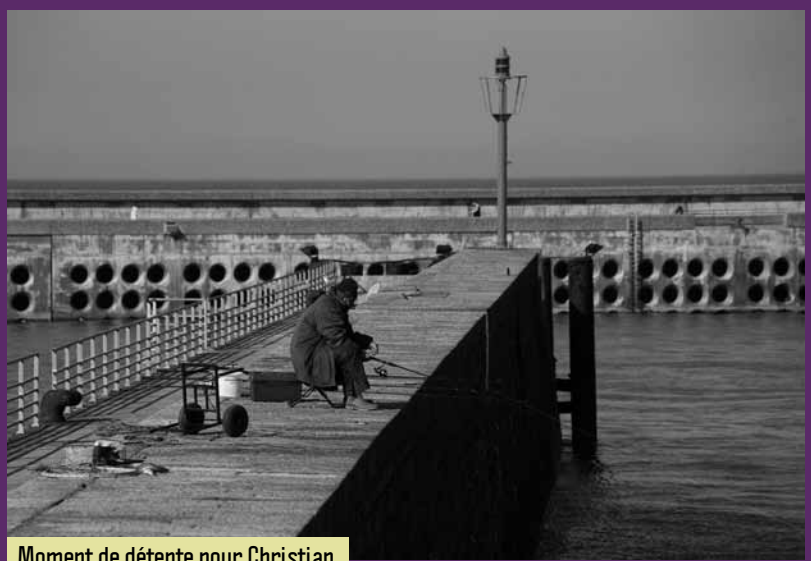

Moment de détente pour Christian.

Le Festival de cerf-volant fête ses trente ans

Ce rendez-vous exceptionnel revient du 11 au 19 septembre sur les pelouses.

Pour fêter les trente ans du Festival international de cerf-volant, le public est attendu en nombre pour admirer le ciel sous un autre angle. Cette année, le pays à l'honneur est la Thaïlande. Les meilleures équipes et pilotes de cerfs-volants acrobatiques, les plus grands artistes créateurs, mais aussi un large panel de cerfs-volants traditionnels venus du monde entier seront présents pour des démonstrations époustouflantes.

Parallèlement, cette manifestation gratuite permet, grâce à nombreuses activités, de s'initier à la construction dans le cadre d'ateliers, ou au pilotage lors de séances encadrées par des professionnels.

Pour cette édition anniversaire, de nombreuses animations sont au programme. D'impressionnantes surprises attendent le public comme par exemple l'envol de dragons blancs.

Sur le village, les visiteurs pourront visiter les stands des délégations représentées et découvrir les spécificités de chaque pays.

L'une des principales caractéristiques du Festival de cerf-volant de Dieppe est son caractère international avec la présence, à chaque édition, d'une quarantaine de pays invités. Il est considéré aujourd'hui, de par sa représentation internationale, comme le plus grand Festival de cerf-volant au monde.

Les cerfs-volistes du monde entier ont rendez-vous du 11 au 19 septembre sur les pelouses de Dieppe.

Photo d'archives

Scorpène, un Dieppois non ordinaire

Des échecs à la magie mentale, Scorpène suit un parcours qui sort des sentiers battus.

« Le but de Réalité non ordinaire, c'est que le spectateur ressorte troublé, renoue avec ses rêves, sa réalité profonde ». L'auteur de ces propos est un magicien peu ordinaire, un mentaliste, un passeur de rêve. Certains font disparaître les objets, Scorpène fait fondre les carapaces. L'artiste originaire du Bout du quai serait-il prophète en son pays ? En tout cas, il fait partie du club très fermé des artistes dieppois dont le spectacle a été produit par DSN et joué trois fois début mai.

« Scorpène, c'est quelqu'un de passionné, résistant et fragile », confie Serge Dupuy, son metteur en scène. Des qualités issues d'un parcours particulier.

Ce qui frappe chez cet homme d'allure très discrète, c'est son regard. Pas aguicheur, mais scrutateur. Le regard de ceux qui côtoient l'invisible, préfèrent les sentiers non balisés.

Les trois séances du spectacle présenté par Scorpène se sont jouées à guichet fermé.

Scorpène a forgé son imaginaire dans les souterrains du château, la Villa mauresque et les gobes, au cours de ses nuits passées au phare d'Ailly, mais aussi à travers la lecture d'Isidore Ducasse, d'où lui vient son nom d'artiste. Grand amateur d'échecs - au point d'en oublier l'école - il est devenu joueur professionnel, puis vidéaste, après la découverte de l'univers de David Lynch à DSN, puis magicien mentaliste. Vers quels horizons ira Scorpène dont les ressorts secrets sont l'envie de vivre intensément le présent et la recherche de ce qui est juste ?

Dieppe, capitale de l'ivoire

Vers une expertise européenne des ivoires

Le Réseau européen d'histoire de l'ivoire s'est réuni à Dieppe les 17, 18 et 19 mai, affirmant ainsi notre ville comme un haut lieu de l'ivoire en Europe. Onze professionnels et quelques collectionneurs originaires de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche et même des États-Unis ont participé à cette rencontre. Parmi eux, les conservateurs du Metropolitan de New York, du Louvre (Paris) ou encore du musée de Munich.

Le but de cet organisme composé de conservateurs et d'historiens est de réaliser une

étude comparative du patrimoine d'objets muséaux en ivoire et acquérir ainsi une connaissance scientifique des diverses collections publiques. Les Cahiers de l'ivoire dont le cinquième numéro vient de sortir sont dans la veine du travail d'expertise auquel veulent parvenir ces professionnels.

Les cahiers de l'ivoire détaillent les médaillons découpés

Les cahiers de l'ivoire n° 5 sont consacrés aux médaillons en ivoire découpé, dit aussi ivoire ajouré. Cette technique de micro-sculpture qui succède aux médaillons en bas-relief prend son essor aux XVIII[e] et XIX[e] siècles et a particulièrement inspiré les ivoiriers dieppois, virtuoses en la matière.

Pierre Ickowicz, Céline Dumont et Isabelle Abraham-Marchand ont étudié plus de cinquante médaillons traitant des thèmes les plus divers : la mythologie, la politique, la religion et les thèmes populaires. Les photographies sont pour la plupart de Bertrand Legros.

Cette parution des Amys du Vieux Dieppe fait suite à la restauration d'une cinquantaine d'œuvres du Château-Musée de Dieppe dont proviennent la plupart des médaillons étudiés. Toutefois, pour cette monographie à caractère scientifique, les auteurs ont reçu le concours d'autres musées français et étrangers et de collectionneurs.

L'ouvrage de 124 pages couleurs est en vente au prix de 18 euros à la boutique du musée et dans les librairies dieppoises.

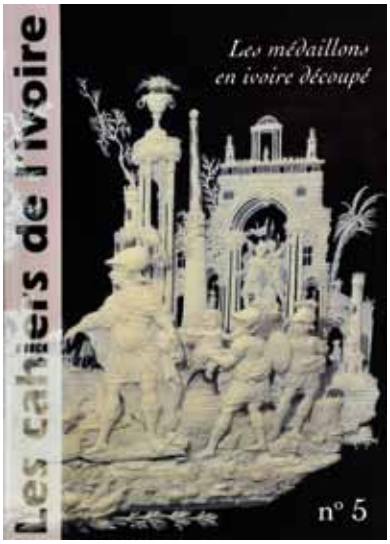

Dieppe pendant l'Entre-deux-guerres

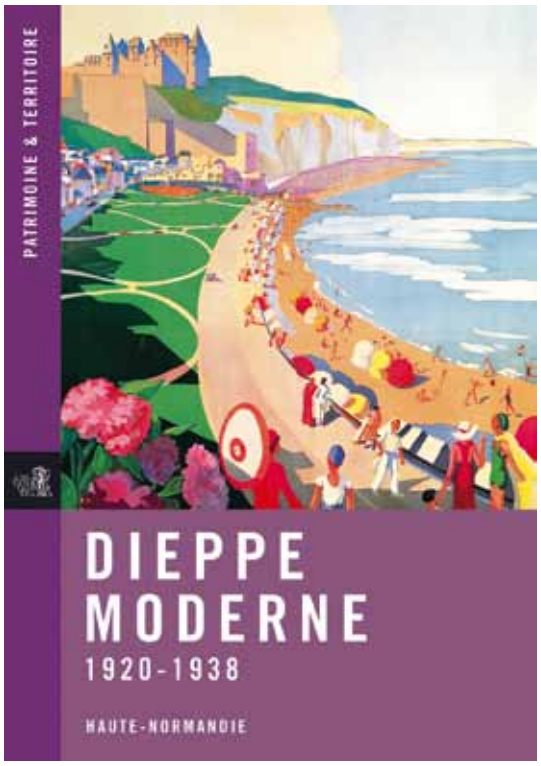

Carnets du Patrimoine, Dieppe Moderne 1929-1938 est la première publication de la nouvelle collection intitulée Territoire et patrimoine éditée par la Région Haute-Normandie. Dieppe Moderne retrace les métamorphoses de Dieppe durant l'Entre-deux-guerres. Écrite par Viviane Manase, conservateur du Patrimoine, elle s'inspire d'une exposition réalisée en 2008 en collaboration par Dieppe Ville d'art et d'histoire et l'Inventaire du Patrimoine. Cette dernière a d'ailleurs été présentée en mai à la médiathèque Jean-Renoir. La brochure est en vente à DVAH et dans les librairies dieppoises au prix de 7 euros.

EXPOSITIONS

Jusqu'au 5 juin DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H30 ET LE SAMEDI DE 8H30 À 12H
Adias ACH ateliers et chantiers navals au Havre ► ***hall de l'hôtel de ville et salle d'exposition de l'association Oxygène, immeuble Quenouille (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h)***

Samedi 12 juin DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H30 **et dimanche 13 juin** DE 9H À 12H ET DE 15H À 18H30
Exposition hommage à Edith Piaf et Charles Dumont ► ***Salle des Congrès***

Jusqu'au 25 juin DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H30
Portraits de Dieppois, Acte II Janval, exposition de portraits de Paul Bonmartel ► ***Service Communication de la Ville de Dieppe, 24 rue des Maillots***

Jusqu'au 26 juin DU MARDI AU DIMANCHE DE 14H À 18H30
Armateurs et navigateurs dieppois ► ***Médiathèque Jean Renoir***

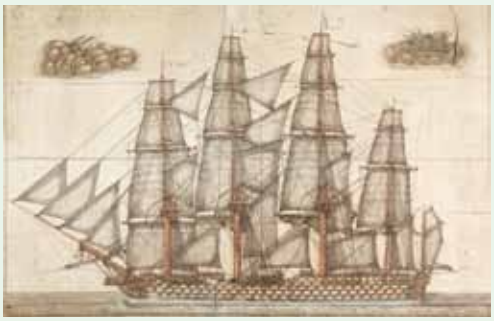

Samedi 26 juin DE 14H À 19H, **et dimanche 27 juin** DE 10H À 18H
Maquett'expo 2010 ► ***Salle des Congrès***

A partir du 27 juin TOUS LS JOURS DE 10H À 12H ET DE 14H À 18H
Les Impressionnistes à Dieppe ► ***Château-Musée***

CONFÉRENCE

Dimanche 30 mai 16H00
Le manuscrit de Guillaume Abraham Vasse, une heure pour mieux appréhender et comprendre l'extraordinaire projet naval retracé dans le manuscrit de Guillaume Abraham Vasse (XIX[e]) conservé au Fonds local ancien ► ***Médiathèque Jean Renoir***

Samedi 26 juin 20H30
Correspondances, un évènement littéraire et musical, sur fond de projections des œuvres impressionnistes du Château-Musée, lectures de la correspondance de Camille Pissarro par Marie-Christine Barrault accompagnées d'un concert ► ***Conservatoire Camille St-Saëns***

VISITES

Dimanche 30 mai 15H30
À l'assaut du château fort, visite guidée proposée par DVAH ► ***Cour du Château-Musée***

Dimanche 6 juin 15H00
À la découverte des fortifications de Dieppe, visite guidée proposée par DVAH ► ***Rendez-vous devant l'Office du Tourisme***

Dimanche 13 juin 14H30
D'une falaise à l'autre, randonnée découverte proposée par DVAH ► ***Rendez-vous Chapelle de Bonsecours***

Dimanche 27 juin 15H00
Les Impressionnistes s'exposent au château, visite guidée proposée par DVAH ► ***Rendez-vous cours du Château-Musée***

CONCERTS

Dimanche 30 mai 17H00
Une soirée chez Mozart
► ***Auditorium du Conservatoire Camille Saint-Saëns***

Vendredi 4 juin 19H00
Concert de la Chorale Dieppe accueil AVF ► ***Temple de la Barre***

Dimanche 6 juin 16H00
Concert de la Chorale Couleurs Gospel et de l'OPAD ► ***Église Saint-Jacques***

Samedi 12 juin 20H30
Concert du Chœur d'hommes de Rouen ► ***Eglise Saint-Rémy***

Dimanche 13 juin 16H00
Nicole H chante Piaf ► ***Salle des Congrès***

SPECTACLES

Samedi 29 mai 20H30
Grand spectacle pour Lorenzo, organisé par l'association Régis Méningite 76 ► ***Salle Paul Éluard***

Mardi 1er juin 20H30
Le bourgeois gentilhomme, présenté par l'Atelier du Ravelin ► ***Casino***

Mercredi 2 juin 15H00 **Dimanche 6 juin** 17H00
Schlic de Schlac !, jeune public à partir de 6 ans ► ***Maison Jacques Prévert, rue Montigny***

Jeudi 3 juin 15H00
La compagnie du mouvement, spectacle regroupant des danseurs du Conservatoire et de l'Atelier du Ravelin ► ***Casino***

Jeudi 3 juin 19H30
Nez à nez, Sous la houlette d'Anne Valérie Muder, les clowns de la compagnie nez à nez décident de nous emmener dans leurs "Voyages au bout du nez..." ► ***Casino***

Mercredi 16 juin 15H00 ET 17H00
Bach... à sable, spectacle familial à partir de 18 mois ► ***Maison Jacques Prévert, rue Montigny***

Samedi 19 juin 20H00
Spectacle de danse, les élèves de danse du conservatoire présentent leur travail de l'année autour du thème de Mary Poppins ► ***DSN***

Dimanche 20 juin 15H00
Laissez-moi sortir, pièce de théâtre avec Annie Cordy ► ***Casino***

Samedi 26 juin 20H30
Spectacle de danse, les élèves de la Maison des Jeunes de Neuville présentent leur travail de l'année ► ***Casino***

Le Château-Musée de Dieppe présente une remarquable exposition consacrée aux Impressionnistes à partir du 27 juin. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du Festival Normandie Impressionniste.

SPECTACLE

Mardi 1er juin 20H00
Mobile, Compagnie Chabatz d'Entrar, spectacle à voir en famille ► ***DSN***

Samedi 5 juin 15H00
Dansez Vikings ! défilé dansé ► ***Départ du Collège A. Camus, Neuville***

Samedi 5 juin 20H00
La scène est à nous ! spectacle des danseurs du Conservatoire de Rouen ► ***DSN***

CINÉMA

Mercredi 2 juin
Planète 51 (VF) 14H30
Solutions locales pour un désordre global 16H30
Fleur du désert 20H45

Jeudi 3 juin
La Comtesse 18H30
Solutions locales pour un désordre global 20H45

Vendredi 4 juin
Fleur du désert 18H30
La Comtesse 20H45

Dimanche 6 juin
"Cinévélo"
Planète 51 (VF) 14H30
Solutions locales pour un désordre global 16H30
La Comtesse 18H30

Lundi 7 juin
La Comtesse 18H30
*Solutions locales pour un désordre global** 20H45

ENTRETIEN avec Jérôme Lecardeur, directeur de Dieppe scène nationale

Jérôme Lecardeur voit son futur à Poitiers

Après dix ans passés à imprimer une programmation novatrice à Dieppe scène nationale, Jérôme Lecardeur part pour Poitiers. Entretien.

► Vous préparez votre dernière saison de DSN. Que ressentez-vous ?
Je rejoindrai à la rentrée le Théâtre et auditorium de Poitiers, un équipement flambant neuf avec une équipe de soixante-trois personnes et un budget de 6,7 millions d'euros. C'est toujours un moment particulier, mais c'est pour moi une grande joie. Un nouveau défi m'attend et je garderai de Dieppe le souvenir d'une ville très accueillante et d'un public réceptif à ma programmation.

► Quel bilan tirez-vous de vos dix ans passés à Dieppe ?
En dix ans et demi, la fréquentation de DSN est passée de 8 000 à 18 000 spectateurs, l'équipe de 14 à 20 personnes, le budget de 1,2 à 1,8 millions d'euros... Nous avons aussi mis en place un projet à destination du jeune public, aménagé la salle de spectacle du Drakkar, entrepris un jumelage avec l'Émulation dieppoise, obtenu le label Europa Cinémas. Et puis j'ai même réussi à faire danser les Dieppois ! Cependant, nous atteignons nos limites, en termes de budget et d'équipement.

Jérôme Lecardeur confie qu'il gardera de Dieppe « le souvenir d'une ville ouverte ».

► Justement, comment envisagez-vous l'avenir de DSN ?
Selon le ministère de la Culture et le rapport qui doit étayer le projet de l'agglo pour toucher de nouveaux publics et ainsi garder le label Scène nationale, nous sommes condamnés à nous agrandir. C'est pourquoi une démarche a été entamée pour étendre notre assise territoriale à l'échelle du Pays dieppois. C'est donc le moment idéal pour un passage de relais à d'autres mains, qui porteront un autre projet tenant compte des nouvelles composantes du territoire sur lequel DSN doit travailler.

► Sur quelle note partez-vous ?
Sans la défection de 1 500 élèves empêchés de venir au spectacle pour cause d'intempérie, nous aurions battu cette année notre record de spectateurs. Il y a néanmoins d'autres satisfactions. Le public a répondu favorablement à des propositions comme le week-end marionnettes pour adultes. Je pense aussi à la salle comble pour Ukulele Orchestra ou la Confidence des oiseaux... J'ai encore de très belles surprises pour 2011, mais je ne lèverai pas le voile sur la programmation dès maintenant. Rendez-vous le 17 septembre...

Mercredi 23 juin
Adèle Blanc-Sec 14H30
Precious 16H30
Greenberg 20H45

Jeudi 24 juin
Greenberg 18H30
Precious 20H45

Vendredi 25 juin
Precious 18H30
Avant-première : Tournée (U) 20H30

Samedi 26 juin
Precious 16H30
Greenberg 18H30
Adèle Blanc-Sec 20H45
Paranormal Activity 22H30

Dimanche 27 juin
Adèle Blanc-Sec 14H30
*Precious** 16H30
Greenberg 18H30

Mardi 29 juin
*Adèle Blanc-Sec** 16H30
*Paranormal Activity** 18H30
*Greenberg** 20H45

Mercredi 30 juin
*L'Arnacœur** 14H30/20H45
L'Illusionniste 16H30

Jeudi 1er juillet
L'Illusionniste 18H30/20H45

Vendredi 2 juillet
*L'Illusionniste** 18H30/20H45

Mardi 8 juin
*Fleur du désert** 18H30
*La Comtesse** 20H45

Mercredi 9 juin
Planète 51 (VF) 14H30
Sherlock Holmes 16H30
La Révélation 20H45

Jeudi 10 juin
La Révélation 18H30 / 20H45

Vendredi 11 juin
La Révélation 18H30
2 = 1 *Sherlock Holmes* 20H30
Iron man 2 23H

Dimanche 13 juin
Planète 51 (VF)* 14H30
*Iron man 2** 16H30
*La Révélation** 18H30

Dimanche 20 juin
Gainsbourg 14H30
Les Chats persans 17H
Soul Power + "Soul Session" 19H

Lundi 21 juin
*Gainsbourg** 18H30
Les Chats persans 20H45

Mardi 22 juin
*Les Chats persans** 18H30
*Soul Power** 20H45

*dernière séance, (VF) version française, (U) séance unique, (TU) tarif unique, (SR) sous réserve. DSN 02 35 82 04 43